

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
Genève

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE

**RÉSULTATS COMMERCIAUX ET DÉPENDANCE
À L'ÉGARD DES PRODUITS DE BASE**



NATIONS UNIES
New-York et Genève, 2003

Note

- Les côtes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.
- Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.
- Le texte de la présente publication peut être cité ou reproduit sans autorisation, sous réserve qu'il soit fait mention de ladite publication et de sa cote et qu'un justificatif soit adressé au secrétariat de la CNUCED.

UNCTAD/GDS/AFRICA/2003/1

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

<i>Numéro de vente:</i> F.03.II.D.34

ISBN 92-1-112605-3

Copyright © Nations Unies, 2003
Tous droits réservés

Table des matières

	<i>Page</i>
Chapitre I	
Aperçu des questions relatives aux résultats commerciaux de l'Afrique	1
1. Introduction	1
2. Structure des échanges et résultats commerciaux de l'Afrique.....	2
3. Produits dynamiques	10
4. Instabilité des prix et dégradation des termes de l'échange.....	16
5. Incidences de la dépendance à l'égard des produits de base sur les résultats économiques de l'Afrique	22
6. Contraintes extérieures	26
a) Accès aux marchés	26
b) Chaînes de valeur.....	28
c) Subventions	29
7. Conséquences de l'évolution récente des marchés de produits de base.....	30
Chapitre II	
L'action menée dans le passé	34
1. Stabilisation des prix des produits de base: Perspective historique.....	34
2. Interventionnisme agricole dans les pays développés	35
3. Efforts internationaux de stabilisation.....	36
4. Mécanismes de financement compensatoire	40

UNCTAD/GDS/AFRICA/2003/1
GE.03-53580 (F) 110204 230204

Table des matières (suite)

	<i>Page</i>
5. Mécanismes intérieurs de stabilisation en Afrique.....	43
6. Gestion des risques de prix.....	46
7. La situation actuelle.....	47
 Chapitre III	
Questions de fond.....	50
1. La recherche de solutions.....	50
2. Politiques à mener au niveau national.....	51
a) <i>Gestion macroéconomique</i>	52
b) <i>Capacités institutionnelles</i>	54
c) <i>Coopération et intégration économiques régionales</i>	59
3. Politiques menées au niveau international.....	60
a) <i>Accès aux marchés</i>	63
b) <i>Compensation des déficits de recettes liés aux subventions</i>	65
c) <i>Mécanisme de financement compensatoire</i>	66
d) <i>Aide publique au développement et allègement de la dette</i>	67
4. Conclusion.....	67
 Annexe	
Les subventions en faveur du coton et leurs effets sur l'économie des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.....	70
Notes	76
Bibliographie	82

Table des matières (suite)

Page

Liste des tableaux et graphiques

Tableaux

1.	Part des régions en développement dans le commerce mondial de marchandises, 1980-2002.....	3
2.	Structure des exportations de l'Afrique et d'autres régions en développement, par catégories de produits, 1980 et 2000	5
3.	Taux de croissance annuel moyen des exportations, par catégories de produits, 1980-2000.....	6
4.	Les 20 principaux produits d'exportation hors combustibles de l'Afrique subsaharienne.....	11
5.	Tendances des prix réels et instabilité de certains produits de base, 1980-2000.....	22

Tableau de l'annexe:

Importance économique du coton pour les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, 1990-2001.....	71
---	----

Graphiques

1.	Exportations de produits primaires autres que les combustibles en prix constants de 1980 par grande région économique, 1980-2000	8
2.	Indice des prix de certaines exportations de produits de base africains, 1980-2002	21

Notes explicatives

- Afrique subsaharienne: comprend l'Afrique du Sud sauf indication contraire.
- Afrique du Nord: contrairement à la classification adoptée dans le *Manuel de statistiques* de la CNUCED, le Soudan fait partie de l'Afrique subsaharienne et non de l'Afrique du Nord dans la présente publication.
- Dans le corps du texte, le terme «dollar» (\$) s'entend du dollar des États-Unis sauf indication contraire.

Chapitre I

Aperçu des questions relatives aux résultats commerciaux de l'Afrique

1. Introduction

L'accent mis sur la libéralisation du commerce et la priorité donnée à l'exportation au cours de la décennie écoulée ont provoqué une croissance sans précédent du commerce mondial de marchandises, dont le rythme n'a cessé de dépasser celui de la production (voir CNUCED, 2003a, chap. 3). En outre, la part du commerce (importations plus exportations de marchandises) dans le produit intérieur brut (PIB) africain (à l'exception de l'Afrique du Sud et du Nigéria) a également connu une certaine progression, passant de 45 % à 50,4 % entre 1980-1981 et 2000-2001. Pourtant, dans l'ensemble, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales est tombée d'environ 6 % en 1980 à 2 % en 2002, et sa part dans les importations mondiales de 4,6 % à 2,1 % sur la même période, ce qui s'explique en grande partie par la structure du commerce international et la composition du commerce africain de marchandises, les politiques commerciales appliquées sur le continent ces 20 dernières années et les politiques menées par les pays industrialisés en matière d'accès aux marchés et dans le secteur agricole.

Pour l'Afrique plus que pour aucune autre région en développement, le fait de dépendre très largement des produits de base pour ses recettes d'exportation signifie que le continent demeure vulnérable aux aléas du marché et aux conditions météorologiques. L'instabilité des prix, principalement due à des variations brutales de la production et de l'offre, la baisse séculaire des prix réels des produits de base et son corollaire, la dégradation des termes de l'échange, ont été lourds de conséquences en termes de manque à gagner, d'endettement, d'investissement, de pauvreté et de développement.

De précédents rapports de la CNUCED sur le développement économique de l'Afrique ont traité en détail certains aspects de ces questions, dont les flux de capitaux et la dette, les résultats économiques d'ensemble et les perspectives de la région, ainsi que l'ajustement et la réduction de la pauvreté (voir, par exemple, CNUCED, 2000a, 2001 et 2002a).

Le rapport de cette année tente de mettre en perspective les raisons des médiocres résultats de l'Afrique et de la part décroissante qu'elle occupe dans le commerce mondial en passant en revue la structure et la composition de ses échanges et les problèmes de dépendance à l'égard des produits de base qui y sont associés, sans oublier les facteurs qui influent aussi bien sur sa capacité de se diversifier vers des secteurs plus dynamiques que sur sa compétitivité. Il examine aussi succinctement les politiques nationales et internationales adoptées pour régler le «problème des produits de base», qui explique en grande partie les résultats commerciaux du continent. Enfin, il traite des mesures nationales et internationales qui pourraient être nécessaires pour aider l'Afrique à surmonter quelques-uns des obstacles auxquels elle est confrontée.

2. Structure des échanges et résultats commerciaux de l'Afrique

La structure des exportations des pays en développement, considérés dans leur ensemble, a beaucoup changé au cours des deux dernières décennies. Actuellement, environ 70 % de ces exportations sont des articles manufacturés¹, alors qu'il y a 20 ans, les produits de base représentaient les trois quarts des exportations. Ces chiffres occultent toutefois d'importantes différences entre régions en développement: l'Afrique n'a guère bénéficié de l'explosion des exportations d'articles manufacturés, puisque la part de celles-ci dans ses exportations totales de marchandises, qui était de 30 % en 2000, n'a gagné que 10 points de pourcentage par rapport aux chiffres de 1980.

Tableau 1

Part des régions en développement dans le commerce mondial de marchandises, 1980–2002
(En pourcentage)

Région	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002 ^a
Exportations							
Monde	100	100	100	100	100	100	100
Pays en développement							
d'Afrique	5,9	4,2	3,0	2,2	2,2	2,1	2,0
Afrique du Nord	2,1	1,7	1,0	0,7	0,7	0,6	0,5
Afrique subsaharienne	3,7	2,5	1,9	1,5	1,5	1,5	1,5
Pays en développement d'Asie	17,9	15,6	16,9	21,6	24,3	23,7	23,3
Pays en développement d'Amérique	5,5	5,6	4,2	4,4	5,5	5,5	5,9
Importations							
Monde	100	100	100	100	100	100	100
Pays en développement							
d'Afrique	4,6	3,6	2,9	2,5	2,1	2,2	2,1
Afrique du Nord	1,4	1,6	1,2	0,9	0,7	0,8	0,7
Afrique subsaharienne	3,1	2,1	1,6	1,6	1,3	1,4	1,4
Pays en développement d'Asie	13,1	15,2	15,9	21,9	21,1	21,0	20,8
Pays en développement d'Amérique	6,1	4,2	3,7	4,7	5,7	5,8	5,7

Source: Manuel de statistiques de la CNUCED.

^a Estimations.

La part du continent africain dans les exportations mondiales de marchandises a reculé, en valeur, de 6,3 % en 1980 à 2,5 % en 2000 (tableau 1). De même, la part qu'il détenait dans les exportations totales de marchandises des pays en développement est tombée à presque 8 % en 2000, soit quasiment un tiers de sa valeur de 1980, tandis que celle des articles manufacturés restait légèrement inférieure à 1 %. La part de l'Amérique latine dans le commerce des marchandises est restée à peu près inchangée, alors que sa part dans celui des articles manufacturés passait de 1,9 % à 4,6 % des exportations mondiales. Parmi les régions en développement, l'Asie a obtenu de bons résultats en ce qui concerne les exportations totales de marchandises et d'articles manufacturés, sa part des exportations mondiales de marchandises étant passée de 18 % en 1980 à 22 % en 2000 et celle qu'elle détenait dans les exportations totales de marchandises des pays en développement de presque 60 % à 72 % pendant la même période. De même, sa part dans le commerce mondial d'articles manufacturés a triplé pour atteindre 21,5 % en 2000 (tableau 2).

Tableau 2
Structure des exportations de l'Afrique et d'autres régions
en développement par catégories de produits, 1980 et 2000
(En pourcentage)

	1980		2000	
	Toutes marchandises ^a	Articles manufacturés ^b	Toutes marchandises ^a	Articles manufacturés ^b
Afrique				
Part des exportations mondiales	6,3	0,8	2,5	0,8
Part des exportations des pays en développement	20,3	7,8	7,9	3,0
Pays en développement d'Amérique				
Part des exportations mondiales	5,9	1,9	5,9	4,6
Part des exportations des pays en développement	19,1	18,1	18,9	16,8
Pays en développement d'Asie				
Part des exportations mondiales	18,1	7,1	22,4	21,5
Part des exportations des pays en développement	58,5	66,9	72,0	79,0
Pour mémoire:				
Pays en développement				
Part des exportations mondiales	31,0	10,6	31,1	27,2

Source: Calculs du secrétariat de la CNUCED d'après des données de la Division de statistique de l'ONU.

^a CTCI 0-9.

^b CTCI 5-8, moins 68.

L'Asie a enregistré une croissance annuelle moyenne de 7 % de la valeur de ses exportations totales pendant la période considérée, contre seulement 1 % pour l'Afrique. Alors que la valeur des exportations de produits de base autres que les combustibles du continent asiatique augmentait de 5 % par an, celle des exportations du continent africain n'a progressé que de 0,6 %. L'Afrique a enregistré les plus mauvais résultats en termes de taux de croissance annuel des exportations de marchandises ainsi que dans d'autres catégories d'exportations: produits de base, produits de base autres que les combustibles et articles manufacturés (tableau 3).

Tableau 3
Taux de croissance annuel moyen des exportations,
par catégories de produits, 1980-2000
(En pourcentage)

Région	Toutes marchandises	Produits primaires ^a	Produits de base autres que combustibles	Articles manufacturés
Pays développés^b	5,9	3,3	2,9	6,4
Pays en développement	6,0	1,4	3,3	12,4
Afrique	1,1	0,6	0,6	6,3
Amérique	5,9	2,2	2,9	11,5
Asie	7,1	1,3	5,0	13,6
<i>Pour mémoire:</i>				
Afrique subsaharienne	1,3	1,3	0,4	5,6

Source: Calculs du secrétariat de la CNUCED d'après des données de la Division de statistique de l'ONU.

^a Sections des produits de base (0-4) de la CTCI Révision 3.

^b Moins l'Afrique du Sud.

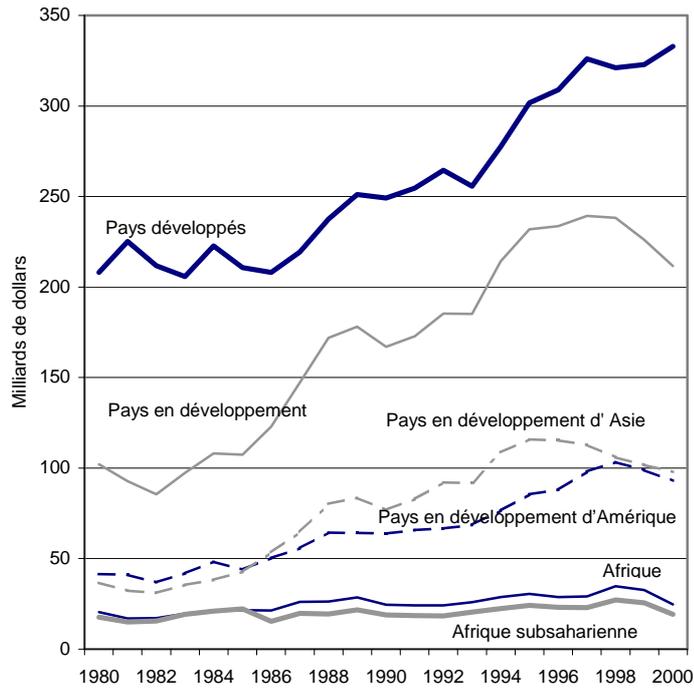
Les exportations d'articles manufacturés de l'Afrique ont augmenté de 6,3 % par an, mais ce taux de croissance apparemment élevé ne représente que la moitié environ de ceux enregistrés par l'Asie (14 %) et l'Amérique latine (environ 12 %), en partant d'un niveau assez faible. C'est aussi le résultat d'une forte croissance des exportations d'articles semi-finis à fort coefficient de main-d'œuvre et de ressources d'un petit nombre de pays, notamment Maurice (vêtements) et le Botswana (diamants bruts). À Maurice, la valeur des exportations d'articles manufacturés est passée de 115 millions à 1,2 milliard de dollars entre 1980 et 2000; quant au Botswana, qui ne tirait aucun revenu des articles manufacturés en 1980, il en a exporté pour 4,6 milliards de dollars en 2000. En Afrique subsaharienne, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland ont également accru la valeur de leurs exportations de produits manufacturés, et en Afrique du Nord, il en a été de même pour le Maroc et la Tunisie – de moins de 2 milliards de dollars en 1980 à presque 5 milliards de dollars en 2000 pour le Maroc, et 4,5 milliards pour la Tunisie. Par contre, le Nigéria, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et la Zambie ont accusé un très net recul de la valeur de leurs exportations d'articles manufacturés sur la même période.

Tout en restant tributaire des produits de base, l'Afrique a perdu du terrain par rapport à d'autres régions du monde pour ce qui est des exportations de produits primaires hors combustibles.

L'Asie est le continent en développement qui a obtenu les meilleurs résultats pendant la période considérée (graphique 1).

Graphique 1

Exportations de produits primaires autres que les combustibles en prix constants de 1980^a par grande région économique, 1980-2000



Source: Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après des données de la Division de statistique de l'ONU.

^a Le coefficient déflateur utilisé est l'indice de la valeur unitaire des exportations de la région considérée.

Les tendances examinées plus haut indiquent que la plupart des pays africains ont perdu des parts de marché d'exportation de produits de base au profit d'autres pays en développement, tout en étant, pour la majorité d'entre eux, incapables de se diversifier dans l'exportation d'articles manufacturés. Les difficultés rencontrées par le continent pour conserver les parts de marché de ses produits de base traditionnels viennent de son incapacité de surmonter certaines contraintes structurelles et de moderniser son secteur agricole, ainsi que du coût élevé des transactions commerciales (voir, par exemple, CNUCED, 1999a, p. 3 à 8). L'Afrique n'a pas réussi à accroître sa productivité agricole en raison de divers facteurs, notamment: le régime foncier et la petite taille des exploitations agricoles, les techniques rudimentaires ainsi que les politiques aboutissant à réduire le rôle des organismes publics dans l'innovation et l'investissement dans ce secteur, ce qui s'est traduit par une perte d'avantage concurrentiel dans la production de cacao, de thé et de café au profit de nouveaux producteurs asiatiques et latino-américains, plus efficaces. La perte de parts de marché pour le coton et le sucre est largement due au niveau élevé des subventions et du soutien interne accordés à des producteurs moins concurrentiels aux États-Unis et en Europe. Les États-Unis sont le premier exportateur mondial de coton du fait de l'ampleur considérable des subventions versées, qui s'élevaient à 3,9 milliards de dollars en 2001-2002, soit un montant qui était le double de celui atteint en 1992 et qui dépassait de 1 milliard de dollars la valeur de la production totale de coton des États-Unis pour la campagne considérée sur la base des prix mondiaux (Oxfam, 2002; voir aussi l'annexe du présent document). Toutefois, selon les estimations du Comité consultatif international du coton (CCIC), le coût de production d'une livre de coton est de 0,21 dollar au Burkina Faso contre 0,73 dollar aux États-Unis. Il s'ensuit que les prix sur le marché auraient pu être supérieurs de 70 % environ en l'absence de soutien public de l'industrie du coton en 2001-2002 (Townsend, 2003).

3. Produits dynamiques

Les produits les plus dynamiques (classés en fonction du taux de croissance de leur valeur à l'exportation pendant la période 1998-2000) du commerce mondial sont les articles manufacturés. Si la majorité sont des produits de haute technologie, certains articles manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre, les vêtements notamment, ont connu un essor rapide au niveau mondial du fait de l'extension de réseaux de production internationaux et de la sous-traitance (voir CNUCED, 2002c). En Afrique, les sous-vêtements (CTCI 846) sont les seuls articles d'exportation importants figurant parmi les produits les plus dynamiques du commerce mondial (tableau 4). Pourtant, la part qu'ils occupent dans le total des exportations africaines n'est que de 1,7 %, et deux pays (Maurice et le Swaziland) représentent plus de 85 % des exportations totales de ces produits.

Dix-sept des 20 principaux produits exportés par l'Afrique sont des produits de base et des articles semi-finis à fort coefficient de ressources. En moyenne, le commerce mondial de ces produits a augmenté beaucoup moins rapidement que celui des articles manufacturés. Toutefois, le commerce de certains produits de base non traditionnels s'est considérablement développé au cours des 20 dernières années. Trois de ces produits figurent parmi les 20 principaux articles d'exportation des pays d'Afrique subsaharienne (poissons et crustacés, CTCI 034, 036 et 037), et ont représenté 8,5 % du total des recettes d'exportation africaines en 2000. Le commerce mondial d'autres produits primaires représentant une part importante des exportations totales du continent, notamment des produits agricoles tels que le café, le cacao, le coton et le sucre, a été peu dynamique, le taux moyen de croissance des échanges de ces produits au cours des deux dernières décennies ne représentant en moyenne qu'à peine un tiers de celui du commerce mondial de tous les produits (soit 8,4 % par an sur la période 1980-2000).

Tableau 4

Les 20 principaux produits d'exportation hors combustibles de l'Afrique subsaharienne^a
(Parts en pourcentage)

Code CTEI	Produits	Part des exportations de l'Afrique subsaharienne en 2000	Rang ^b	Croissance de la valeur des exportations ^c	Quatre premiers pays exportateurs d'Afrique subsaharienne et leur part (en 2000)	
667	Perles fines, pierres gemmes et similaires, brutes ou travaillées	15,3	103	7,8	Botswana (67,2) Angola (10,2)	Namibie (8,3) Rép. dém. du Congo (6,8)
072	Cacao	6,6	208	1,6	Côte d'Ivoire (70,3) Ghana (21,1)	Cameroun (7,2) Togo (0,3)
263	Coton	5,5	193	3,1	Mali (21,7) Zimbabwe (14,5)	Côte d'Ivoire (12,0) Tchad (11,7)
034	Poissons frais (vivants ou morts), réfrigérés ou congelés	5,0	75	8,7	Namibie (31,8) Mauritanie (19,2)	Sénégal (13,6) Rép.-Unie de Tanzanie (9,5)
071	Café et succédanés de café	4,7	209	1,2	Côte d'Ivoire (25,7) Éthiopie (21,6)	Kenya (13,0) Ouganda (10,6)
247	Bois bruts, désaubiérés ou équarris	4,0	183	3,6	Gabon (42,7) Congo (17,0)	Guinée équatoriale (14,6) Cameroun (8,9)
121	Tabacs bruts ou non fabriqués; déchets de tabac	3,9	192	3,1	Zimbabwe (64,4) Malawi (25,3)	Rép.-Unie de Tanzanie (4,2) Ouganda (2,9)

Code CTEI	Produits	Part des exportations de l'Afrique subsaharienne en 2000	Rang ^b	Croissance de la valeur des exportations ^c	Quatre premiers pays exportateurs d'Afrique subsaharienne et leur part (en 2000)	
287	Minerais de métaux communs, même enrichis, n.d.a.	3,8	180	3,7	Botswana (38,0) Guinée (34,4)	Rép. dém. du Congo (6,4) Gabon (5,7)
061	Sucres, mélasse et miel	3,0	206	2,0	Maurice (38,2) Swaziland (19,4)	Zimbabwe (16,4) Malawi (6,8)
248	Bois, simplement travaillés, et traverses en bois pour voies ferrées	2,8	139	6,4	Côte d'Ivoire (36,7) Cameroun (35,9)	Ghana (12,6) Congo (4,6)
074	Thé et maté	2,5	195	3,0	Kenya (76,9) Ouganda (6,2)	Malawi (6,0) Rép.-Unie de Tanzanie (5,4)
057	Fruits (non compris les graines oléagineuses), frais ou secs	2,4	132	6,6	Côte d'Ivoire (34,1) Rép.-Unie de Tanzanie (17,0)	Mozambique (10,7) Cameroun (9,7)
036	Crustacés et mollusques frais, réfrigérés, congelés, salés, en saumure ou séchés	1,9	77	8,5	Sénégal (33,1) Mauritanie (23,4)	Mozambique (22,3) Angola (7,2)
846	Sous-vêtements, tricotés ou crochetés	1,7	5	13,4	Maurice (69,4) Swaziland (17,1)	Lesotho (4,0) Botswana (2,9)
845	Vêtements de dessus et autres articles de bonneterie, tricotés ou crochetés	1,7	50	9,7	Maurice (53,4) Lesotho (20,9)	Swaziland (11,6) Botswana (5,4)

Code CTEI	Produits	Part des exportations de l'Afrique subsaharienne en 2000	Rang ^b	Croissance de la valeur des exportations ^c	Quatre premiers pays exportateurs d'Afrique subsaharienne et leur part (en 2000)	
037	Préparations et conserves de poissons, crustacés et mollusques, n.d.a.	1,6	89	8,1	Côte d'Ivoire (33,1) Seychelles (31,7)	Ghana (15,7) Maurice (9,8)
011	Viandes fraîches, réfrigérées, congelées	1,4	142	6,3	Botswana (47,5) Namibie (31,3)	Soudan (10,8) Zimbabwe (5,7)
292	Matières brutes d'origine végétale, n.d.a.	1,3	110	7,3	Kenya (34,5) Éthiopie (21,3)	Soudan (10,1) Zimbabwe (9,3)
684	Aluminium	1,2	83	8,4	Ghana (53,0) Cameroun (39,0)	Kenya (2,7) Swaziland (1,4)
842	Vêtements de dessus pour hommes, en matières textiles	1,2	51	9,7	Maurice (57,9) Lesotho (21,8)	Botswana (8,5) Zimbabwe (6,6)

Source: Calculs du secrétariat de la CNUCED d'après des données de la Division de statistique de l'ONU.

n.d.a: Non dénommé ailleurs.

^a Afrique du Sud non comprise.

^b Groupes sur un total de 225 produits classés par croissance de la valeur des exportations, 1980-2000.

^c Taux annuel moyen de croissance au niveau mondial, 1980-2000.

Cette analyse révèle que l'Afrique subsaharienne ne participe quasiment pas au commerce des produits dynamiques, ce qui conduit à penser que la demande mondiale de la plupart de ses principales exportations de produits de base autres que les combustibles est atone, situation aggravée par une forte instabilité des prix et une baisse des prix réels. Malheureusement, il est peu probable que la dépendance du continent à l'égard de ces produits diminue sensiblement à court, voire à moyen terme, d'où la nécessité d'adopter des mesures plus concertées et plus innovantes pour atténuer les problèmes que cette dépendance entraîne, notamment dans le nouveau contexte commercial multilatéral.

Les difficultés que connaît l'Afrique pour se faire une place dans le commerce des produits dynamiques sont aussi liées aux changements importants survenus ces dernières années dans le commerce international des produits agricoles, où les exportations de produits de base traditionnels diminuent au profit des exportations de produits non traditionnels tels que fruits, légumes, poissons et fruits de mer, qui se caractérisent par une grande élasticité-revenu et des taux de protection plus bas dans les pays développés et les grands pays en développement. Alors que le commerce du café, du cacao, du thé, du sucre et des produits à base de sucre ainsi que celui des fibres textiles subissaient un recul sensible (allant de 18 % à 11 %) entre 1980-1981 et 2000-2001, le commerce international des fruits et légumes a lui augmenté de 15 %, celui du poisson et des fruits de mer de 12 % et celui des boissons alcooliques et non alcooliques de 10 %. Les exportations de produits des zones tempérées (lait, céréales et viande) des pays en développement n'ont également progressé que très faiblement, la plupart du temps à destination d'autres pays en développement appliquant des taux de droits et des obstacles non tarifaires beaucoup plus bas que les pays développés.

En général, les résultats commerciaux de l'Afrique s'expliquent par le fait que le continent n'a pas été en mesure de bénéficier de sources de financement moins onéreuses, d'une logistique efficace ou d'un accroissement des ressources en capitaux et des compétences, tous éléments déterminants pour le commerce international. Au niveau de la distribution et de la commercialisation, le commerce est de plus en plus dominé par les supermarchés, la diffusion à l'échelle planétaire des habitudes de consommation et de nouvelles demandes liées aux techniques de production. Le continent a également des difficultés à faire face à des exigences du marché telles que l'analyse des risques aux points critiques (HACCP), et les mesures sanitaires et phytosanitaires (mesures SPS) découlant des disciplines de l'OMC pour les exportations de produits alimentaires ou de prescriptions nationales supplémentaires.

Enfin, divers changements structurels ont accru l'importance que revêtent, entre autres choses, une information commerciale précise, le respect des délais de livraison et l'emballage, devenus impératifs pour s'assurer un avantage concurrentiel sur les marchés mondiaux. Dans de nombreux pays africains, le secteur privé est faible et incapable de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Le sous-développement et le manque de fiabilité des réseaux de transport routier et ferroviaire et des liaisons de communication du continent (CNUCED, 1999a), son retard en matière de technologies de l'information et la lourdeur des formalités douanières accroissent de manière considérable les coûts de transaction des entreprises, en particulier dans les pays sans littoral. Les pays africains manquent également d'une capacité institutionnelle forte pour fournir les services d'appui dont leurs producteurs et exportateurs ont besoin. Le continent africain souffre ainsi d'un handicap important par rapport à ses concurrents d'autres régions en développement.

4. Instabilité des prix et dégradation des termes de l'échange

Les pays africains sont largement tributaires de deux ou trois produits de base à l'exportation, qui procurent l'essentiel de leurs recettes en devises, et doivent faire face au problème de l'instabilité à court terme des prix, qui est plus forte pour cette catégorie de produits que pour les autres biens échangeables (Maizels, 1987; Kaldor, 1987). Les prix des produits de base enregistrent des pics (ou envolées), suivis de creux (ou effondrements) plus longs qui ont des effets considérables sur les pays africains et cela de diverses manières. Les recettes d'exportation sont un des principaux déterminants de la balance des paiements, de l'endettement extérieur², de la situation fiscale, du volume de l'épargne et de l'investissement, et donc des courbes de l'offre et de la demande. Comme il est relativement facile d'imposer les échanges internationaux et qu'il n'existe pas d'autres «leviers fiscaux», les recettes publiques de la plupart des pays africains sont fortement tributaires des taxes perçues sur les exportations et les importations. D'où la très grande sensibilité des recettes fiscales à l'égard des variations du montant des recettes d'exportation. Les taxes sur les échanges en pourcentage du PIB d'un groupe de 19 pays africains sont tombées en moyenne de près de 6 % en 1975 à environ 5,5 % en 1995, mais elles restaient élevées par rapport à la moyenne des autres régions en développement – un peu plus de 3 % du PIB – et des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – moins de 0,5 % – (Ebrill *et al.*, 1999). Selon la Commission économique pour l'Afrique, pendant la période de 1991-2001, les droits à l'importation représentaient 34 % et 22 % des recettes publiques respectivement dans les pays les moins avancés et dans les autres pays d'Afrique, contre 15 % en moyenne pour les pays en développement.

L'instabilité des prix de quelques produits comme le café, le cacao et le thé, est due pour l'essentiel à de brutales variations de la production provoquées par les conditions météorologiques. Ces dernières années, El Niño a amplifié ces

variations à l'extrême, ce qui a eu des répercussions considérables sur les prix réels des produits de base (Brunner, 2000). Par exemple, les gelées qui se sont abattues sur le Brésil en 1975, en 1985 et dans le milieu des années 90 ont exercé une pression à la hausse sur les cours du café. En outre, la production de produits de base (en particulier les cultures arbustives) ne se prête pas à des ajustements rapides de l'offre en cas de modification de la demande. La plupart du temps, les délais d'adaptation de l'offre à l'évolution de la demande aggravent le problème de l'effondrement des cours, car cette offre augmente juste au moment où la demande diminue (effet procyclique). Une partie de l'instabilité observée ces derniers temps pourrait toutefois être imputable à la spéculation sur les marchés à terme de produits de base.

Le déclin séculaire des prix réels provient essentiellement de la saturation structurelle des marchés. Pour les produits de base cultivés dans le Nord – coton, arachides, sucre et blé, par exemple – les subventions et autres formes de soutien interne accordées aux agriculteurs soulignent la forte augmentation des excédents commercialisables. C'est ainsi que les politiques agricoles de l'UE stimulent la production destinée à l'exportation ou réduisent les besoins d'importation. Entre 1980-1981 et 1991-1992, les exportations de blé de l'Union européenne ont augmenté de 55 % pour s'établir à 22 millions de tonnes (ce qui a fait croître la part de marché mondiale de l'Union de 6 points, à 20 %). Les subventions accordées par les États-Unis à leurs producteurs de coton oscillent entre 3 et 4 milliards de dollars par an depuis 1999-2000 et, avec l'exportation de 40 % de sa production, le pays est le premier exportateur mondial de coton.

Dans le cas des produits tropicaux destinés à la préparation de boissons comme le café, le cacao et le thé, la surproduction vient en partie de l'augmentation de la productivité due aux progrès technologiques de certains producteurs traditionnels d'Amérique latine et d'Asie, et de l'expansion, comme au Brésil, des terres affectées à la production. Pour certains produits, de nouveaux producteurs sont également

apparus en Asie – par exemple la Malaisie pour le cacao dans les années 70-80 ou le Viet Nam et l'Indonésie pour le thé et le café dans les années 80-90. Les grains de café de faible qualité ont également aggravé le problème posé par une offre excédentaire, de nouvelles techniques de mélange permettant aux torréfacteurs d'utiliser du café moins cher et d'une qualité moindre, qui n'aurait pas été commercialisé il y a 10 ans.

Parmi les autres facteurs qui influent sur les prix réels des produits de base figurent l'apparition de nouveaux procédés techniques et de nouveaux matériaux synthétiques ou composites qui ont remplacé les matières naturelles traditionnelles employées dans diverses utilisations finales. À cela, il faut ajouter le fait que la communauté internationale n'est pas disposée à soutenir la stabilisation des prix par des accords de produit, alors que les exportateurs s'adaptent à un régime commercial plus concurrentiel (voir le chapitre II). La faillite de ces accords dans les années 80 explique l'échec des efforts déployés depuis pour influencer sur les prix par une gestion des approvisionnements ou par d'autres moyens (Reinhart et Wickham, 1994: 203).

La tendance à la baisse des cours des produits de base par rapport aux prix des articles manufacturés enregistrée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale a été relativement bien démontrée. Comme Maizels (1992: 11) l'a observé, «la chute des prix des produits de base qui a caractérisé les années 80 a été plus marquée et considérablement plus longue que lors de la grande dépression des années 30». On s'interroge encore sur le fait de savoir si «cette évolution de l'après-guerre est le prolongement d'une tendance sous-jacente beaucoup plus ancienne» (Maizels, 1987: 543). Si certaines études ont fait ressortir une évolution très défavorable des termes de l'échange pour les exportateurs des produits de base, d'autres n'ont pu dégager de tendance empiriquement évidente ou justifiée par l'analyse (par exemple, Rostow, 1951; et Bhagwati, 1960, dans Diakosavvas et Scandizzo, 1991)³. Dans ce dernier groupe d'études, des auteurs ont identifié des ruptures structurelles suivies à chaque fois d'une stabilisation des prix moyens à un

niveau inférieur. Pour la même période, soit 1900-1970, deux auteurs sont arrivés à des conclusions différentes: Spraos (1983) n'a décelé aucune tendance positive ou négative, mais Sapsford (1985) a observé une dégradation sensible des termes de l'échange des produits de base en ayant recours à des variables fictives, ce qui laisse penser qu'il existe des différences structurelles entre les périodes de l'entre-deux-guerres et de l'après-guerre (Evans, 1987; Maizels, 1987). La plupart des auteurs sont d'accord sur le fait que les prix relatifs des produits de base ne sont pas stationnaires, mais divergent sur le point de savoir si cette non-stationnarité correspond à une tendance déterministe ou si l'on se trouve en présence de ruptures structurelles (Cashin, Liang et McDermott, 1999: 3)⁴.

Les prix réels des produits de base autres que les combustibles ont été relativement stables à la fin des années 50 et au début des années 60, avec un pic en 1966. Le plus haut niveau enregistré à ce jour l'a été en 1974 et a été précédé par une hausse des prix des produits de base hors combustibles allant de pair avec le choc pétrolier. La seconde moitié des années 70 et les années 80 ont été marquées par une tendance instable mais généralement orientée à la baisse, caractérisée par des pics en 1988 et 1997 qui ont précédé une chute des cours de plus de 20 % (contre 5 % pour les articles manufacturés) en prix exprimés en dollars des États-Unis au cours de la période 1997-1999, dans le sillage de la crise asiatique (Page et Hewitt, 2001: 5).

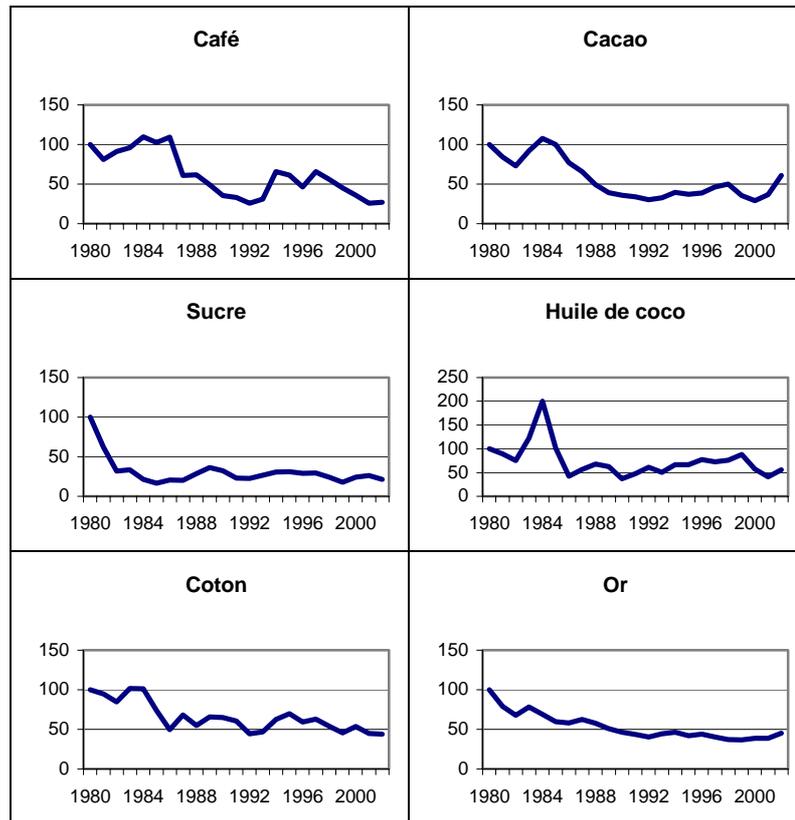
Une caractéristique importante de l'évolution des prix est que les cycles sont asymétriques. Depuis 1957, les périodes de forte hausse sont plus courtes que les périodes de forte baisse: soit 37 mois pour les premières et 63 pour les secondes en moyenne selon le Fonds monétaire international (FMI, 2000, cité dans Page et Hewitt, 2001: 5). D'autres ont constaté que les secondes sont plus longues que les premières de près d'un an et que les prix baissent davantage et plus lentement qu'ils n'augmentent (Cashin *et al.*, 2002).

L'analyse qu'a faite la CNUCED des prix réels de 14 produits offrant un intérêt à l'exportation pour l'Afrique entre 1960 et 2000 montre que la banane, le cacao, l'huile de coco, le café, le coprah, le cuivre, le coton, la farine de poisson, l'or, le sucre, le thé et le poivre blanc souffrent d'une forte instabilité des prix. L'écart type des écarts de prix par rapport à la tendance (estimé à l'aide du filtre de Hodrick-Prescott) est supérieur à 10 % pour tous ces produits de base. En outre, les prix réels du cacao, de l'huile de coco, du café, du coprah, du coton, de l'or, du sucre, du thé et du poivre blanc affichent des tendances à la baisse (graphique 2), alors que ceux du cuivre et de la banane sont plus ou moins stables et que celui de la farine de poisson est en hausse. Les bois autres que de conifères, les grumes tropicales et le minerai de fer font montre d'une instabilité moyenne (un écart type des écarts de 5 à 10 % par rapport à la tendance). Alors que les prix des deux premiers produits affichent une tendance haussière, celle des prix réels du minerai de fer est plus ou moins stable (tableau 5).

Dans l'ensemble, les problèmes dus à la détérioration des termes de l'échange pour les pays d'Afrique subsaharienne tributaires des produits de base sont exacerbés par la forte instabilité des prix de leurs principales exportations, telles que le café, le cacao, l'or, le thé ou le coton. L'ampleur des fluctuations des prix réels à l'exportation pour l'Afrique subsaharienne par rapport aux autres régions a été résumée comme suit dans un document du FMI et de la Banque mondiale: «L'instabilité des termes de l'échange a été environ deux fois plus grande pour les exportations de cette région que pour celles de l'Asie de l'Est dans les années 70, 80 et 90, et presque quatre fois plus importante que pour les exportations des produits industrialisés.» (cité dans CNUCED, 2001: 37). Cette situation est aggravée par la diminution de la part de l'Afrique dans le commerce mondial et par l'incapacité du continent de participer aux échanges internationaux d'articles manufacturés et de produits dynamiques.

Graphique 2

Indice des prix de certaines exportations de produits de base africains, 1980-2002 (1980=100)



Source: Estimations du secrétariat de la CNUCED, d'après le *Bulletin des prix des produits de base* de la CNUCED.

Note: Indices des prix ajustés d'après les indices de valeur unitaire des exportations d'articles manufacturés des pays développés; données annuelles.

Tableau 5

Tendances des prix réels et instabilité de certains produits de base, 1980-2000

Instabilité des prix	Tendances des prix		
	À la baisse	Stable	À la hausse
Élevée^a	cacao huile de coco coprah café coton or sucre thé poivre blanc	bananes cuivre	farine de poisson
Moyenne^b	–	minerai de fer	bois/grumes tropicales
Faible^c	–	–	–

Source: Base de données de la CNUCED.

^a Écart type d'écarts de plus de 10 % par rapport aux tendances (à l'aide du filtre de Hodrick-Prescott).

^b Écart type d'écarts compris entre 5 % et 10 % par rapport aux tendances.

^c Écart type d'écarts de moins de 5 % par rapport aux tendances.

5. Incidences de la dépendance à l'égard des produits de base sur les résultats économiques de l'Afrique

L'instabilité des prix des produits de base non seulement complique grandement la gestion macroéconomique, mais encore décourage l'investissement en faisant planer des incertitudes quant aux conditions économiques générales, y compris quant aux taux de change, au rendement des investissements ou à la capacité d'importation, notamment

d'importations vitales comme le pétrole⁵. La baisse séculaire des prix des produits de base pèse en permanence sur les recettes en devises des pays africains, en particulier du fait de leur forte dépendance à l'égard de ces produits.

Entre 1997 et 2001, l'indice combiné des prix en dollars des États-Unis de la CNUCED a chuté de 53 % en valeur réelle (prix ajustés d'après les indices de valeur unitaire des exportations d'articles manufacturés des pays développés). Cela signifie que les produits de base ont perdu plus de la moitié de leur pouvoir d'achat par rapport aux articles manufacturés: autrement dit, les exportateurs africains de produits de base auraient dû doubler leur volume d'exportations en 2001 pour maintenir leurs recettes en devises au niveau de 1997. Les produits tropicaux pour la préparation de boissons et les graines oléagineuses et huiles végétales, qui constituent environ un cinquième des exportations africaines de produits de base hors combustibles, ont accusé les baisses les plus fortes en prix réels (Nations Unies, 2002: 4-5).

L'importante perte de ressources imputable à l'évolution défavorable des termes de l'échange explique en grande partie les piètres résultats économiques de la région au cours des 25 dernières années. Selon des estimations de la Banque mondiale, les pertes cumulées résultant de cette évolution sur presque trois décennies (1970-1997) pour les pays africains non exportateurs de pétrole (non compris l'Afrique du Sud) représentaient en 1997 119 % du PIB de ces pays réunis, 51 % des flux nets cumulés de ressources et 68 % des transferts nets de ressources vers la région (Banque mondiale, 2000: 21-22). Des travaux de recherche effectués par le secrétariat de la CNUCED indiquent que si les termes de l'échange de l'Afrique subsaharienne étaient restés aux niveaux de 1980, la part du sous-continent dans les exportations mondiales aurait été le double de son niveau actuel. De même, les pays producteurs de café et de sucre (pour le sucre, les pays qui exportent vers le marché libre) auraient gagné, respectivement, 19 milliards et

1,4 milliard de dollars supplémentaires, et les pays producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest 1 milliard de dollars de plus si les prix de ces produits, au cours de la période 1999-2002, étaient restés à leurs niveaux de 1998 (c'est-à-dire dans leur moyenne historique). Sans les pertes essuyées par les pays non exportateurs de pétrole du fait de la dégradation de leurs termes de l'échange, le coefficient d'investissement aurait gagné 6 points de pourcentage par an, le revenu aurait crû de 1,4 % de plus et le revenu par habitant serait aujourd'hui supérieur de 50 % (CNUCED 2001: 36; Nations Unies 2002: 5).

Qui plus est, la dégradation des termes de l'échange a également contribué au surendettement des pays africains. Le FMI note que «quasiment tous les pays le plus durement touchés par la baisse des prix des produits de base figurent aussi parmi les plus pauvres du monde. À l'exception de deux (le Brésil et le Chili), tous sont classés parmi les pays à faible revenu par la Banque mondiale; plus de la moitié se trouvent en Afrique subsaharienne; et 16 sont des "pays pauvres très endettés"» (FMI, 2000: 112, dans Page et Hewitt, 2001: 4).

Selon une récente publication du FMI et de la Banque mondiale, la détérioration de la valeur actualisée nette (VAN) du ratio dette-exportations par rapport au ratio prévu au point de décision pour 2001 de 15 pays pauvres très endettés (PPTE), dont 13 pays africains, s'explique par le recul important des prix de leurs principales exportations de produits de base. Ce rapport indiquait qu'en moyenne l'indice des prix à l'exportation de ces pays avait chuté de 4,8 %, contre une baisse de 1,1 % pour d'autres PPTE dont les indicateurs de la dette ne s'étaient pas détériorés, et que les exportations de ces pays tournaient essentiellement autour du coton, du café, de la noix de cajou, du poisson et du cuivre, produits de base ayant subi d'importantes baisses de prix en 2001; il concluait que les termes de l'échange des PPTE affichant les plus lourds coefficients d'endettement avaient perdu 1,5 % (FMI et Banque mondiale, 2002a: 26). En 2001, par exemple, le cours du café,

principale exportation de cinq PPTE, a reculé de 35 %. D'autres produits de base, principales exportations d'au moins un PPTE, ont également accusé de fortes baisses de prix: 19 % pour le coton (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad), 69 % pour la noix de cajou (Mozambique et République-Unie de Tanzanie), 21 % pour le poisson (Sénégal) et 13 % pour le cuivre (Zambie).

Il n'est donc pas surprenant qu'il soit actuellement prévu que la valeur actualisée nette du ratio dette-exportations de 10 pays africains⁶ touchés de plein fouet par la baisse des prix de leurs exportations s'établira au-dessus du seuil de viabilité au point d'achèvement, au titre de l'Initiative PPTE renforcée. L'Ouganda, l'un des six pays africains qui se trouvent actuellement au point d'achèvement, a déjà connu un niveau d'endettement intolérable du fait de baisses brutales du prix du café⁷ (FMI et Banque mondiale, 2002b: 17-18), et il a fallu assortir l'allègement de la dette du Burkina Faso au point d'achèvement de 129 millions de dollars supplémentaires en raison de la baisse des cours du coton, son principal produit d'exportation. En moyenne, les PPTE dont les indicateurs de la dette se détériorent sont davantage tributaires des exportations de produits de base et leurs exportations accusent une instabilité beaucoup plus forte que celle des exportations d'autres PPTE (FMI et Banque mondiale, 2002a: 26).

Les variations des prix des produits de base influent également sur l'incidence de la pauvreté en raison de leurs répercussions sur l'emploi et sur les revenus des producteurs⁸. L'effet net de la baisse séculaire des prix dépend toutefois de la mesure dans laquelle les prix du marché mondial sont répercutés sur les producteurs et une hausse des volumes exportés (grâce à des améliorations de la productivité et des rendements, par exemple) permet de compenser une baisse des prix. La plupart des pays en développement sont dans l'incapacité de gérer ces chocs par manque d'instruments et de compétences techniques, et ce en raison de leur faible niveau de développement. En Afrique subsaharienne, par exemple,

la productivité agricole est trop faible pour que les pays puissent compenser une baisse des prix des produits de base par une hausse des rendements. Malgré les réformes macro-économiques entreprises dans le cadre de programmes d'ajustement structurel, les pays de la région ne sont pas plus à même de faire face à de très fortes variations des prix des produits de base (aussi bien à la hausse qu'à la baisse) qu'ils ne l'étaient dans les années 70. Au contraire, certains aspects de ces réformes ont gravement entamé la capacité des gouvernements d'atténuer ces secousses.

6. Contraintes extérieures

a) Accès aux marchés

L'accès aux marchés demeure problématique, car la plupart des crêtes tarifaires concernent l'agriculture, y compris des produits transformés, et la progressivité de la plupart des droits de douane⁹ postérieurs au Cycle d'Uruguay, que l'on constate entre produits bruts et produits semi-finis comme entre produits semi-finis et produits finis, se fait plus lourdement sentir aux stades de transformation avancés¹⁰. Les grains de café et le café marchand au stade final de la transformation, par exemple, sont frappés de droits de douane de 7,3 % et 12,1 %, respectivement, dans l'Union européenne, 0,1 % et 10,1 % aux États-Unis, et 6,0 % et 18,8 % au Japon. Pour ce qui est du cacao, les droits de douane frappant les produits bruts, intermédiaires et finals sont, respectivement, de 0,5 %, 9,7 % et 30,6 % dans l'UE, et de 0 %, 0,2 % et 15,3 % aux États-Unis. Le Japon accorde un régime d'admission en franchise aux fèves de cacao brutes, mais les produits dérivés du cacao exportés au stade intermédiaire sont frappés d'un droit de 7 %, qui s'élève à 21,7 % pour les produits au stade final de la transformation.

Les droits de douane moyens sur les produits agricoles sont aussi beaucoup plus élevés que les droits appliqués aux articles manufacturés, malgré la conversion des obstacles non

tarifaires en droits de douane («tarification») opérée pendant le Cycle d'Uruguay. Dans les pays de la Quadrilatérale (Canada, UE, Japon et États-Unis), par exemple, si l'on prend les droits de douane couvrant 86,1 % des lignes tarifaires, les droits sur les produits agricoles s'établissent en moyenne à 11 %, contre 4 % pour les articles manufacturés. La différence entre les droits de douane appliqués aux produits agricoles et ceux appliqués aux produits manufacturés est beaucoup plus grande dans l'UE – 19 % pour les produits agricoles, 4,3 % pour les articles manufacturés. Les chiffres correspondants pour les grands pays à revenu intermédiaire¹¹ sont de 27,4 % pour les produits agricoles et de 13,1 % pour les articles manufacturés, avec une couverture de 90,7 % des lignes tarifaires. En outre, bien que les droits de douane soient en moyenne beaucoup plus bas dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, ceux des premiers affichent des crêtes élevées (soit une forte protection) pour certains produits, culminant à environ 1 000 % en République de Corée, 506 % dans l'UE et 350 % aux États-Unis.

L'adoption par les États-Unis en 2000 de la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (AGOA), et par l'Union européenne en 2001 de l'initiative Tout sauf les armes, constitue un progrès appréciable en matière d'accès aux marchés pour les pays africains. Une analyse de l'initiative européenne faite en 2001 a toutefois révélé que celle-ci était peu utilisée, en partie parce que les bénéficiaires continuaient d'avoir recours aux protocoles de Lomé, qui prévoyaient des règles d'origine moins restrictives (Brenton, 2003). Une évaluation de l'AGOA indique que cette loi n'apporte que de modestes avantages supplémentaires par rapport au traitement préférentiel dont les pays d'Afrique subsaharienne jouissaient déjà dans le cadre du Système généralisé de préférences (SGP) (CNUCED, 2003b: 2). Il est toutefois avancé que sans les règles d'origine restrictives qui régissent l'accès aux marchés au titre de l'AGOA, les avantages à moyen terme procurés par cette loi auraient été cinq fois supérieurs (Mattoo *et al.*, 2002).

b) Chaînes de valeur

Les études de plus en plus nombreuses consacrées aux prix des produits de base et aux pays tributaires de ces produits montrent que le prix payé par le consommateur final est «déconnecté» du prix perçu par le producteur du fait de l'ampleur des marges de profit des intermédiaires aux étapes supérieures de la chaîne de valeur. L'étape où la concentration est la plus forte tend à accaparer la plus grande partie des bénéfices, la portion congrue du prix final étant répartie entre les autres étapes. Cela est dû fondamentalement au caractère oligopolistique de marchés où les intermédiaires s'approprient l'essentiel des fruits des hausses de productivité. Par exemple, l'essor de la consommation de plusieurs produits de base (tels que le café et le thé) enregistré dans les pays développés se traduit uniquement par une hausse des prix des produits finals (transformés) qui ne se répercute pas sur les prix perçus par les producteurs de pays en développement.

Tandis que les producteurs africains voyaient leurs revenus diminuer, les entreprises et les négociants situés aux maillons supérieurs de la chaîne de valeur engrangeaient d'appréciables bénéfices. Selon l'Organisation internationale du café (COI), par exemple, au début des années 90, les recettes des pays producteurs de café (exportations FAB) étaient comprises entre 10 et 12 milliards de dollars, tandis que la valeur des ventes au détail était d'environ 30 milliards de dollars. Aujourd'hui, cette valeur est de 70 milliards de dollars, dont les producteurs ne perçoivent que 5,5 milliards*. Alors qu'on estime à 125 millions le nombre de personnes qui, dans le monde en développement, dépendent de la production de café

* Le prix mondial du café est tombé de 1,20 dollar environ dans les années 80 à 0,55 dollar environ en 2002, atteignant son niveau le plus bas en valeur réelle (Osorio, 2002).

pour leur subsistance, une telle chute des prix a eu des effets dévastateurs sur le tissu social – exclusion sociale et pauvreté, notamment.

Une analyse de la chaîne de valeur du marché du café révèle que, depuis 1985, les agents économiques situés dans les pays importateurs accaparent une proportion croissante des revenus totaux de la chaîne. La répartition asymétrique du pouvoir dans cette chaîne de valeur explique l'inégalité de la répartition de ces revenus. «Les pays producteurs n'ont qu'un pouvoir très faible – la production y est très morcelée et la disparition des offices de commercialisation fait que les petits agriculteurs ont encore moins de possibilités d'augmenter leur part de revenu dans la chaîne de valeur. À l'autre extrémité de la chaîne, du côté des importateurs, trois acteurs détiennent l'essentiel du pouvoir: les importateurs, les torréfacteurs et les détaillants. Ils se font certes concurrence pour accroître leurs parts respectives de la chaîne de valeur, mais savent néanmoins s'entendre pour que celle des agriculteurs, des intermédiaires ou du gouvernement du pays producteur soit réduite à la portion congrue.» (Fitter et Kaplinsky, 2001: 16).

c) Subventions

La Banque mondiale¹² estime qu'en 2002 le prix du coton sur le marché mondial aurait été de plus de 25 % supérieur¹³ sans les aides directes versées par les États-Unis à leurs producteurs nationaux. En outre, de nombreuses estimations indiquent qu'en 2002 les subventions versées par les États-Unis et l'UE à leurs producteurs de coton ont causé un manque à gagner d'environ 300 millions de dollars pour l'Afrique dans son ensemble, soit davantage que l'allégement total de la dette (230 millions de dollars) de neuf pays exportateurs de coton très endettés d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, approuvé cette même année par la Banque mondiale et le FMI au titre de l'Initiative PPTE renforcée¹⁴. Selon Oxfam, le coût de la baisse des cours du coton, pour le Mali, a été de 43 millions de dollars

en 2001, soit le montant exact de l'allègement de sa dette accordé la même année par la Banque mondiale et le FMI dans le cadre de cette même initiative. Au Bénin, au Mali et au Burkina Faso, quelque 11 millions de personnes dépendent du coton, leur seule source de revenu, et au Bénin, par exemple, la baisse des cours du coton a entraîné une hausse de la pauvreté de 4 % en 2001.

Les réformes annoncées récemment de la Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne, qui envisagent l'abandon progressif des subventions à la production et aux prix, constituent une évolution positive. Il est toutefois trop tôt pour en évaluer l'effet sur la production et les prix. De nombreux pays africains souhaitent essentiellement savoir quand cela s'appliquera à des produits comme le sucre, le tabac et le coton, produits d'exportation importants. Les systèmes de soutien à l'agriculture des pays de l'OCDE sont lourds de conséquences en Afrique, en particulier pour la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté qui fait partie des objectifs de développement du Millénaire. Il est peu probable que les réformes en cours de la PAC modifient cette situation, même si elles entraînent une diminution des subventions, car elles sont axées sur le soutien interne et non sur le commerce, et ne contiennent aucune disposition nouvelle sur les droits de douane ou l'amélioration de l'accès aux marchés des exportations agricoles africaines¹⁵.

7. Conséquences de l'évolution récente des marchés de produits de base

Deux grands changements ont été observés sur les marchés de produits de base au niveau mondial. Premièrement, alors que la croissance relative de la demande mondiale de produits «traditionnels» (tels que le café et les céréales) a diminué ces dernières années, celle de certains produits primaires a été orientée à la hausse. Parmi ces «nouveaux produits dynamiques» figurent les huiles végétales, les fruits,

les légumes, le poisson, les produits laitiers, les fleurs coupées et le tabac. Les différences de croissance de la demande de différents produits s'expliquent, notamment, par l'évolution des goûts des consommateurs, tandis que la croissance du commerce est déterminée par les conditions d'accès aux marchés, la commercialisation et les activités de promotion des exportateurs (Nations Unies, 2002: 4).

Deuxièmement, on a observé une expansion du commerce de produits agricoles à plus forte valeur ajoutée, en particulier des denrées alimentaires transformées, dans les pays développés consommateurs; la demande de ces produits a été supérieure à la demande de produits agricoles de base. Le commerce international de produits à plus forte valeur ajoutée est dominé par de grandes entreprises verticalement intégrées et, dans le secteur de la vente au détail, par des chaînes mondiales de supermarchés. Cette intégration croissante du commerce et de la production est lourde de conséquences pour la participation de l'Afrique au commerce international des produits de base, car elle détermine ce qui est produit, de quelle façon et par qui.

De nombreux produits de base sont désormais différenciés et correspondent chacun à des chaînes d'approvisionnement créées spécifiquement pour en contrôler toutes les activités, depuis la production jusqu'à la vente aux consommateurs. Cela répond à l'intérêt manifesté par les consommateurs pour la qualité, les délais de livraison, l'origine et la traçabilité, ainsi que les conditions environnementales et sociales dans lesquelles les denrées sont produites. Les meilleurs exemples en sont les marques de commerce équitable et les produits qui répondent à des normes environnementales minimales.

Les contrats de production, les alliances et autres mécanismes visant à coordonner les activités des fournisseurs d'intrants, des agriculteurs, des transformateurs et des

négociants sont désormais, pour de nombreuses entreprises, un moyen important de contrôler la chaîne de commercialisation, et remplacent ainsi les investissements directs (Nations Unies, 2002: 8). Les profits réels dans la chaîne de valeur sont accaparés par ceux qui contrôlent les étapes critiques de cette chaîne, ceux qui possèdent les marques commerciales établies ou ceux qui ont accès aux rayons des supermarchés (et non par les maisons de négoce) (Nations Unies, 2002: 9).

Une importante conséquence de cette évolution pour les producteurs des pays en développement, y compris africains, est qu'ils doivent s'associer à des réseaux s'ils veulent avoir accès aux marchés des pays développés. Ces réseaux diffusent des renseignements sur les marchés auprès des producteurs et permettent aux acheteurs d'obtenir une information sur les fournisseurs et d'établir des relations de confiance vis-à-vis de ceux-ci (CNUCED, 2000b: 7). Pour certains produits, l'accès des producteurs, des transformateurs et des négociants à la chaîne de valeur dépend toutefois des caractéristiques du produit, de critères techniques, des structures de marché et de l'organisation du négoce. Dans ce dernier cas, il peut aussi dépendre de la nature de la chaîne de commercialisation des produits, selon qu'il s'agit d'une chaîne continue ou d'une filière comportant plusieurs étapes¹⁶. Le facteur déterminant de l'entrée sur le marché reste néanmoins la capacité d'assurer une production et de l'améliorer conformément à des prescriptions spécifiques en matière de normes de qualité, de santé et d'environnement, ainsi qu'en fonction des goûts et des préférences des consommateurs. Il s'agit principalement d'identifier des débouchés commerciaux et de répondre aux conditions particulières de chaque marché. Dans le premier cas, il faut être constamment à l'affût des possibilités de diversification, étant donné le dynamisme et l'évolution des avantages comparatifs et compétitifs. Dans le second cas, une assistance technique peut être nécessaire pour que les pays africains satisfassent aux normes de qualité et de santé, en

particulier au regard des dispositions de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC.

Ces changements ont conduit certains pays producteurs à tenter une transformation et une diversification dynamiques de leur secteur des produits de base par le biais d'une action combinée des pouvoirs publics et des entreprises. Les gouvernements ont pris des mesures pour éliminer les goulets d'étranglement et adopter des stratégies visant à renforcer la compétitivité et à créer de nouveaux domaines d'avantage comparatif, tandis que les entreprises s'efforçaient d'adopter des stratégies commerciales modernes. Les structures de production dans ces pays ont ainsi évolué vers la production de produits à plus forte valeur ajoutée ou de produits transformés, bénéficiant d'une plus forte croissance de la demande sur les marchés aussi bien intérieurs qu'internationaux. L'Afrique devra elle aussi transformer et diversifier son économie, en particulier son secteur des produits de base, si elle veut conserver ou élargir sa part du commerce mondial des produits traditionnels, des «nouveaux produits dynamiques» et des produits dont le marché est le plus dynamique.

Chapitre II

L'action menée dans le passé

1. Stabilisation des prix des produits de base: Perspective historique

La nécessité de stabiliser les prix des produits de base et de garantir des prix «rémunérateurs» aux producteurs n'est pas un concept nouveau. Historiquement, on observe deux tendances distinctes, l'une concernant les producteurs du «Nord», l'autre les producteurs du «Sud».

L'instabilité des revenus agricoles nationaux due aux fluctuations de l'offre et de la demande de produits agricoles a pendant de nombreuses années été une préoccupation dominante des pays industrialisés. L'industrialisation et la croissance du secteur des services dans ces pays ont réduit la viabilité des communautés et régions rurales, ce qui a entraîné un certain nombre de problèmes sociaux. Les pressions exercées par des agriculteurs déterminés à obtenir des hausses de leurs revenus correspondant à l'élévation du niveau de vie à la fois par un accroissement des exportations et une protection contre les importations concurrentes, ont débouché sur des mesures interventionnistes et des transferts de revenus. Le secteur agricole, qui ne représente que de 3 à 4 % de la main-d'œuvre, a conservé une grande influence politique, disproportionnée par rapport à sa place dans l'économie.

Ainsi, de nombreux pays industrialisés ont constamment appliqué des politiques agricoles intérieures protectionnistes, qui donnent la priorité à la stabilisation des revenus et à la protection des populations agricoles, et dont le coût se chiffre à environ 1 milliard de dollars par jour. À l'inverse, en Afrique, où l'agriculture emploie de 70 à 80 % environ de la main-d'œuvre, la majorité de cette population vivant avec moins de 1 dollar par jour et par personne, les mêmes préoccupations n'ont eu aucun écho. Non seulement la communauté

internationale ne s'est guère montrée pressée de s'attaquer à la question de la stabilisation des revenus ou des prix des produits de base, mais de plus, les pays pauvres ont été encouragés à libéraliser leur secteur agricole dans le cadre des programmes d'ajustement structurel appliqués au cours des deux dernières décennies.

2. Interventionnisme agricole dans les pays développés

De nombreux pays développés ont une longue tradition de mesures interventionnistes et protectionnistes dans le secteur agricole. La concurrence des importations de céréales, de produits laitiers et de viande des nouvelles régions productrices d'Amérique du Nord et d'Océanie, facilitée par la révolution des transports et de la conservation par le froid au cours du dernier quart du XIX^e siècle, a suscité différentes réactions de la part des pays européens. Certains pays ont réagi en intensifiant leurs mesures d'intervention et de protection en faveur de leur secteur agricole, s'agissant en particulier du secteur céréalier. Cela devait conduire, des décennies plus tard, à la PAC (Politique agricole commune) de l'Union européenne (voir Shonfield et Oliver, 1976: 292-303). La deuxième vague protectionniste s'est produite au cours de la dépression de l'entre-deux guerres, lorsque pays importateurs et pays exportateurs ont intensifié leur interventionnisme agricole et leur nationalisme économique. La troisième vague de protectionnisme agricole, associée à l'après-Seconde Guerre mondiale, s'explique avant tout par: a) la reconstruction d'après-guerre et les difficultés concomitantes de balance des paiements rencontrées par les pays d'Europe occidentale; b) l'action croissante de l'État pour atténuer les inégalités de revenu et de chances entre populations, secteurs et régions; c) des principes de justice distributive appliqués au secteur agricole, qui était incapable de profiter des avantages d'un rapide progrès technologique, mais était obligé d'en supporter la plupart des coûts; et d) le processus de formation de groupements économiques régionaux. Au Japon, le protectionnisme agricole relevait du régime «d'encadrement

administratif», avec lequel le pays a lentement et de façon sélective libéralisé son commerce pour participer au système commercial mondial¹⁷.

Les gouvernements des pays développés se sont toujours refusés à réformer en profondeur leur politique agricole, malgré ses incidences budgétaires pour les contribuables et ses surcoûts pour les consommateurs, afin de ne pas pénaliser politiquement, économiquement et socialement une partie réduite mais politiquement influente et puissante, du secteur agro-industriel. D'après le Secrétaire général de l'OCDE, les prix intérieurs moyens des produits agricoles des pays de l'OCDE sont supérieurs d'environ 30 % aux prix internationaux; et le coût du soutien des prix agricoles pour le ménage moyen dans les pays de l'Union européenne, au Japon et aux États-Unis est d'environ 1 000 dollars par an, qui profitent pour l'essentiel aux agriculteurs les plus aisés (voir Johnston, 2003: 8).

3. Efforts internationaux de stabilisation

L'impact des fluctuations de prix et de la baisse des prix réels sur le secteur agricole et le secteur des produits de base des pays en développement, et en particulier des pays à faible revenu, a été beaucoup plus marqué, la production et l'exportation de produits de base constituant la principale source de subsistance de millions d'agriculteurs pauvres. Toutefois, à l'inverse des pays développés, les contraintes budgétaires font qu'il est quasiment impossible pour les gouvernements de nombreux pays en développement d'apporter le moindre soutien à leurs agriculteurs. Comme indiqué plus haut, dans le contexte d'une économie dualiste caractérisée par un vaste secteur informel, les recettes budgétaires proviennent en grande partie des taxes commerciales. Ainsi, d'emblée, les pays en développement se sont tournés vers la communauté internationale pour trouver des solutions à leurs problèmes de dépendance à l'égard des produits de base et aux difficultés connexes.

C'est après la Seconde Guerre mondiale que le problème a pour la première fois été sérieusement examiné, au cours des négociations qui ont conduit à l'accord de 1948 sur la Charte de La Havane (qui n'a pas été ratifiée par les États membres). L'approche formulée à cette occasion devait néanmoins influencer les négociations internationales sur les produits de base au cours des décennies suivantes. Cette approche reposait sur trois grands principes: les interventions intergouvernementales sur les marchés de produits de base devaient être l'exception (en cas de grave désorganisation du marché) plutôt que la norme; producteurs et consommateurs devaient être parties à de tels accords d'intervention dans le commerce des produits de base; et ils devaient être représentés à égalité dans les conseils ou organismes de produit (CNUCED, 1977).

La recherche de solutions aux problèmes relatifs aux produits de base au niveau international fut par la suite confiée au Conseil économique et social de l'ONU, qui créa une Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base chargée de convoquer des groupes d'étude sur des produits, de recommander la convocation de conférences pour la négociation d'accords, et de coordonner les activités des groupes d'étude et des conseils d'administration des accords de produit. La dégradation continue des termes de l'échange des pays exportateurs de produits de base, combinée à l'instabilité des prix de ces produits et des revenus en provenant, conduisit les pays en développement et le Secrétaire général de la CNUCED, M. Raúl Prebisch, à inscrire cette question en bonne place sur l'ordre du jour de la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en 1964¹⁸.

Au cours de la décennie suivante, les tentatives faites au niveau international pour mettre en place une politique internationale viable relative aux produits de base mobilisèrent les efforts de la CNUCED et aboutirent à un projet de

programme intégré pour les produits de base en août 1974. Après d'intenses débats, le Programme intégré pour les produits de base fut approuvé à la quatrième session de la Conférence, en 1976; par la suite, des négociations furent lancées sur un panier de produits. À l'époque, l'idée était de négocier l'adoption d'accords de produit dotés de clauses économiques qui, au moyen de leurs propres ressources et de ressources empruntées à un mécanisme commun de financement devant être créé à cette fin, seraient en mesure de financer des stocks régulateurs permettant de réduire les fluctuations des prix et de stabiliser ceux-ci à des niveaux rémunérateurs pour les producteurs. Les négociations relatives à un tel mécanisme ont rapidement démarré, et ont abouti à la création du Fonds commun pour les produits de base.

Malgré d'intenses négociations étalées sur plusieurs années, le seul nouvel accord de produit contenant des clauses économiques qui a été négocié dans le contexte du Programme intégré pour les produits de base à la CNUCED a été l'Accord international sur le caoutchouc naturel. Cela ne fut pas fortuit, car l'Association des pays producteurs de caoutchouc naturel vint à la table des négociations avec un accord préalable, qui laissait entrevoir une détermination d'aller de l'avant avec l'application de cet accord, au besoin sans la participation des pays consommateurs. En raison de la récession mondiale des années 80, certains accords de produit (par exemple, les accords sur l'étain et le sucre) ont été interrompus sous la pression du marasme des prix, tandis que les clauses économiques figurant dans d'autres accords (café, cacao) étaient éliminées. L'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, adopté en 1981, est entré en vigueur en 1989 seulement, son premier compte, destiné à financer les stocks régulateurs, étant suspendu. La base financière du Fonds commun, telle qu'elle fut finalement négociée, était beaucoup plus réduite qu'initialement envisagée, et trop étroite pour que le Fonds puisse avoir une influence sensible sur les marchés de produits¹⁹.

Après la récession de l'économie mondiale des années 80 et le recul consécutif des prix des produits de base dans leur ensemble, associés à l'effondrement du multilatéralisme dans les relations économiques internationales et à la montée en puissance des stratégies de marché, les interventions sur les marchés (du moins en faveur des pays en développement) n'ont plus été jugés acceptables ou possibles. Le libre-jeu des forces du marché associé à la libéralisation et à la déréglementation des prix a été promu en tant que mécanisme garantissant la répartition la plus efficace des ressources et des gains socioéconomiques. Le concept de stabilisation internationale des prix des produits de base a ainsi été sévèrement battu en brèche. Il est apparu que, dans ces conditions, les pays consommateurs n'étaient guère incités à négocier, en particulier du fait que les pays en développement au milieu des années 80 n'étaient pas en position de prendre des mesures collectives en matière d'exportation de produits de base en raison de graves difficultés de balance des paiements et de leur surendettement. En fait, beaucoup de ces pays ont été encouragés, à travers des programmes d'ajustement structurel, à produire et à exporter des volumes accrus de produits traditionnels pour compenser la diminution de leurs revenus. Les inquiétudes des années 70 quant à l'approvisionnement des pays consommateurs s'effaçaient désormais devant une réticence certaine à intervenir sur des «marchés libres», dominés par des intérêts privés. Les pays producteurs n'avaient qu'une capacité d'action limitée et dans certains cas n'arrivaient pas à effacer leurs propres divergences (par exemple, conflits d'intérêts entre producteurs traditionnels et nouveaux producteurs).

Outre le rappel historique présenté plus haut, des chercheurs ont avancé de nombreuses raisons expliquant l'échec des accords de produit, ou tout simplement l'impossibilité de négocier de tels accords. Certains estiment que la faillite de ces accords s'explique par la difficulté d'influer sur les prix par des moyens de gestion de la production, ou par d'autres moyens, dans un contexte

d'expansion de l'offre renforcée par des gains de productivité (Reinhart et Wickham, 1994: 202). D'autres insistent sur la difficulté de s'entendre sur des fourchettes de prix qui soient «équitables» pour les producteurs (Gilbert, 1996: 3) ou de déterminer avec précision une tendance à long terme autour de laquelle stabiliser les prix. Ont également été invoqués les problèmes de coordination des intérêts des différentes parties aux accords, ainsi que la faiblesse ou l'absence de mécanismes de mise en œuvre et le problème des bénéficiaires opportunistes (Cashin, Liang et McDermott, 1999: 36; Gilbert, 1996: 5). Il a toutefois été avancé que ces difficultés, aussi sérieuses soient-elles, n'étaient pas insurmontables pour peu qu'il y ait la volonté politique et les ressources financières nécessaires (voir, par exemple, Rangarajan, 1983). Par exemple, ces mêmes difficultés (bien que de nature légèrement différente), dans le cas du pétrole n'ont pas empêché l'OPEP (l'Organisation des pays exportateurs de pétrole) de préserver, grâce à la coopération entre ses membres, une certaine stabilité des prix sur le marché, malgré une baisse de ceux-ci en valeur réelle.

4. Mécanismes de financement compensatoire

Les mécanismes de financement compensatoire, destinés à compenser les déficits de recettes et les brutales variations à court terme des prix, n'ont pas connu un meilleur sort, de nombreux produits de base accusant des baisses tendancielle des prix. Ces mécanismes étaient également lourds à gérer, procycliques ou trop onéreux. Les exemples les plus connus de financement compensatoire sont a) la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus du FMI (1988), qui faisait suite au Mécanisme de financement compensatoire créé en 1963, et b) le Système de stabilisation des recettes d'exportation (STABEX) de l'Union européenne²⁰.

Les objectifs de la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus (FFCI) du FMI étaient d'atténuer les effets d'un déficit temporaire, d'origine exogène,

des recettes d'exportation de marchandises par rapport à la tendance à moyen terme pour un pays. Il s'agissait de fournir aux pays n'ayant pas suffisamment de réserves ou la capacité d'emprunter à l'extérieur les moyens d'amortir les effets sur la consommation nationale d'une baisse brutale et temporaire des recettes d'exportation. Les conditions à remplir pour avoir accès à l'élément de financement compensatoire de la FFCI sont: un déficit de recettes d'exportation *temporaire* et/ou un excédent d'importations de céréales, attribuables à des facteurs échappant largement à tout contrôle des autorités; un problème de balance des paiements; et la volonté de coopérer avec le FMI pour remédier au problème. L'accès à la Facilité est également régi par de strictes règles pour le calcul des déficits de recettes d'exportation ou de l'excédent de coûts d'importation de céréales, avec des limites d'accès dans les deux cas définies en fonction de la position de la balance des paiements du pays, de la coopération antérieure avec le FMI pour résoudre des difficultés de balance des paiements et de la volonté d'adopter des politiques d'ajustement correspondant aux normes de conditionnalité de tranche supérieure de crédit²¹.

Les mécanismes de ce genre reposent sur le postulat selon lequel les déficits temporaires de recettes d'exportation s'inverseront d'eux-mêmes. Il est toutefois difficile de faire la distinction entre des perturbations temporaires et des perturbations permanentes, car même celles que l'on pourrait considérer comme temporaires peuvent en fait finir par s'inscrire dans la durée. Comme on l'a vu dans la section 3 du chapitre I, les prix des produits primaires au cours des 50 dernières années se sont caractérisés par des tendances historiques à la baisse, et généralement les baisses de prix ne se sont pas corrigées d'elles-mêmes rapidement. Dans ce contexte, il a été avancé qu'il n'était pas vraiment rationnel pour des gouvernements de contracter des emprunts pour financer des dépenses en période d'effondrement des prix sans avoir aucune idée du délai qu'il faudrait attendre pour que les prix remontent (Collier, 2002: 17). Dans une large mesure, la FFCI a été

sous-utilisée, car ses prêts étaient assortis de conditions commerciales et étaient donc trop onéreux pour la plupart des pays en développement. Il apparaît également qu'elle a fonctionné de façon procyclique (au lieu d'être un soutien contracyclique de la balance des paiements). Comme Hewitt l'a fait observer, «dans les années 80, cette [facilité] avait été transformée en mécanisme de crédit-relais à forte conditionnalité qui ne fonctionnait plus de façon contracyclique comme initialement escompté et n'était même pas bon marché» (1993: 79). Réunis en janvier 2000, les administrateurs du FMI ont décidé d'éliminer l'élément pour imprévus de la FFCI, en raison du nombre de problèmes qui en limitaient l'utilisation, et de laisser l'élément de compensation continuer de fonctionner en attendant de faire l'objet d'un examen, conformément aux recommandations du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques.

Le STABEX a été créé par la Convention de Lomé I (1975-1979) dans le cadre d'une politique internationale globale relative aux produits de base, reposant essentiellement sur un bon fonctionnement des accords internationaux de produit (Koehler, 1997). Le système avait pour objectif de compenser les déficits de recettes d'exportation des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) imputables aux fluctuations des prix mondiaux ou de la production intérieure de denrées agricoles. Un financement compensatoire intervenait lorsqu'il y avait diminution des recettes provenant des exportations vers l'Union européenne par rapport à une tendance sur quatre ans. Le déficit de recettes d'exportation sur la base duquel le transfert était effectué était calculé d'après la somme brute des déficits de recettes d'exportation de différents produits agricoles (produit par produit), qui, au milieu des années 90, totalisait environ 50 produits et groupes de produits. Le système a subi un certain nombre de modifications après sa création, notamment un accroissement du nombre de produits visés, une modification des conditions d'indemnisation et l'ajout de clauses dérogoires, notamment (Koehler, 1997). Initialement,

les gouvernements pouvaient utiliser le financement obtenu comme ils le voulaient. Par la suite, toutefois, il leur a été demandé de le réinvestir dans les secteurs et activités qui étaient à l'origine de l'instabilité des recettes, ce qui a aggravé le problème de la dépendance à l'égard des produits de base. Beaucoup plus tard, le STABEX a été rattaché à des projets spécifiques (Page et Hewitt, 2001: 37). Le système a bien fonctionné avec la première Convention de Lomé, mais pendant une grande partie des années 80 il a manqué de ressources et n'a pu donner satisfaction aux gouvernements demandeurs. Les crises financières se sont aggravées dans les années 90, avec un marasme persistant des cours du café, du cacao, des graines oléagineuses, du coton et du thé, et seulement 40 % en 1990-1992 et 60 % en 1993 des transferts qui pouvaient être approuvés ont été effectués (Koehler, 1997; voir aussi Page et Hewitt, 2001: 37).

Le STABEX n'a eu qu'un impact limité par rapport à ses objectifs, dont la promotion de la diversification de l'agriculture, en raison de son *modus operandi*. Tout en étant considéré comme l'instrument, de toute la panoplie d'instruments d'aide de l'Union européenne, dont les décaissements étaient les plus rapides (Page et Hewitt, 2001: 37-38), les délais entre une demande et un décaissement étaient tels que le système devenait procyclique²² (Collier, 2002: 17; voir aussi Claessens et Duncan, 1993: 8). Le STABEX a cessé de fonctionner en 2000.

5. Mécanismes intérieurs de stabilisation en Afrique

Dans les pays industrialisés, l'accès aussi bien des consommateurs que des producteurs à divers types de service – établissements de crédit et de dépôt, installations d'entreposage, compagnies d'assurances – facilite la gestion de mouvements inattendus des prix des produits de base et permet donc d'atténuer les incidences sur la consommation et le revenu. Dans les pays en développement, en particulier en Afrique, soit

ces services n'existent pas, soit ils sont trop onéreux. Ces pays n'ont qu'un accès limité aux marchés internationaux de capitaux; en outre, ces marchés permettent le plus souvent d'obtenir facilement un financement lorsque celui-ci est le moins utile. Autrement dit, ils sont procycliques, offrant un accès à des facilités financières en période de prix élevés des produits de base, lorsque ce financement n'est en fait pas nécessaire (Cuddington et Urzua, 1989, cité dans Claessens et Duncan, 1993: 9). Ces problèmes expliquent en partie la prolifération dans la plupart des pays africains de mesures intérieures de stabilisation des prix.

Les offices de commercialisation des récoltes et les *caisses de stabilisation* servaient d'intermédiaire entre les marchés mondiaux et les producteurs dans de nombreux pays africains exportateurs de produits de base. Ils offraient aux producteurs des prix de soutien (réglementés), annoncés au début de chaque campagne agricole, et fonctionnaient (ou étaient censé le faire) au moyen de fonds de stabilisation. Ils proposaient parfois aussi des services auxiliaires, tels que des services de vulgarisation ou d'infrastructure rurale, et même, dans certains cas, des services de santé et des services éducatifs, ainsi que la fourniture d'intrants, la distribution des produits et l'octroi de crédits.

Le succès de ces institutions a été mitigé, et à la fin des années 70-début des années 80, certaines étaient confrontées à plusieurs problèmes, dont la difficulté de déterminer le niveau des prix de soutien autour desquels il convenait de stabiliser les revenus. Dans plusieurs cas, le niveau des prix réglementés n'a pas été suffisamment et régulièrement ajusté pour tenir compte de l'inflation intérieure, des taux de change ou de la tendance à moyen terme des prix mondiaux. Dans un contexte de forte inflation nationale et de taux de change surévalués, la valeur réelle des prix de soutien a fortement diminué.

En dépit de ces problèmes, les offices de commercialisation des récoltes ont joué un rôle crucial dans le développement du secteur des exportations agricoles de plusieurs pays africains. C'est la raison pour laquelle beaucoup, dont la CNUCED (1998a), ont mis en cause la décision de les démanteler totalement plutôt que de les réformer. Outre leur contribution à la stabilisation des prix et à la rémunération des producteurs, ces offices étaient aussi importants car ils fournissaient des infrastructures rurales, des services de crédit et de vulgarisation, y compris des semences et des pesticides pour la fumigation. Ils ont néanmoins été démantelés dans beaucoup de pays dans le contexte des programmes d'ajustement structurel, avec pour conséquence d'exposer les producteurs aux aléas des marchés mondiaux. Les programmes d'ajustement structurel ont donné des résultats divers, mais dans l'ensemble les prix réels à la production ont affiché une tendance persistante à la baisse sur les marchés mondiaux (CNUCED, 2002b: 141). Les termes de l'échange intérieurs se sont davantage dégradés pour les agriculteurs des pays qui avaient libéralisé leur commerce, et le remplacement des offices de commercialisation publics par des agents privés n'a en rien augmenté la part des prix à l'exportation revenant aux producteurs. Les agriculteurs ont également souffert d'une hausse rapide de certains coûts essentiels de production et de commercialisation, ainsi que de l'envolée des prix des engrais et des coûts de transport, et la baisse des salaires n'a guère eu d'incidences, puisque la main-d'œuvre salariée représente moins de 20 % de la main-d'œuvre totale (CNUCED, 1998a: 165-176). Il en résulte que les producteurs d'Afrique subsaharienne sont moins qu'avant capables de se prémunir contre toute diminution des prix des produits de base. De fait, une récente étude consacrée au cas du cacao pendant la période de libéralisation concluait que «les mesures de libéralisation du marché ne semblent pas avoir eu un succès retentissant», même si l'on considère leurs objectifs limités. Mais surtout, à la suite de la libéralisation du marché, les prix à la production ont affiché une plus grande instabilité au Cameroun, en Côte

d'Ivoire et au Nigéria (pays qui avaient démantelé leurs offices de commercialisation) qu'au Ghana (qui a conservé le sien) (ul Haque, 2003).

6. Gestion des risques de prix

Vu le succès mitigé rencontré par les mécanismes, aussi bien nationaux qu'internationaux, de stabilisation des prix, l'attention s'est récemment portée sur le recours à des mécanismes de marché, comme les contrats à livraison différée, les contrats à terme, les contrats d'option et les swaps, pour gérer les risques liés aux fluctuations des prix des produits de base. Techniquement, ces instruments permettent aux pays producteurs de limiter les risques inhérents à des mouvements inattendus des prix en transférant ces risques sur les investisseurs dans d'autres pays. Bien qu'ils soient utilisés depuis plus d'un siècle, principalement dans les pays développés, c'est seulement au cours des deux ou trois dernières décennies qu'ils ont commencé d'être appliqués aux risques liés aux produits de base. Quelques gouvernements de pays en développement, dont, en Afrique, la Côte d'Ivoire et le Ghana, ont vendu à terme leurs exportations de cacao, et des pays francophones ont fait de même pour leurs exportations de coton, mais le recours à ces instruments de marché reste peu fréquent sur le continent.

Plusieurs raisons ont été invoquées pour expliquer cette faible utilisation: méconnaissance des avantages et des coûts des différents contrats disponibles; politiques gouvernementales opposées à leur utilisation; horizon limité à deux ans des marchés à terme et des marchés d'options, ce qui les rend inadaptés aux exportations de produits de base dont les périodes de gestation sont plus longues; difficulté de déterminer un instrument de couverture approprié pour des produits spécifiques; et faible solvabilité, qui rend difficile pour les pays en développement l'accès à d'autres marchés financiers – par exemple, pour des contrats non standard et des instruments à

plus longue échéance (Banque mondiale, 1994: 65-66; Reinhard et Wickham, 1994: 208, Page et Hewitt, 2001: 30). L'exiguïté du secteur financier et le nombre limité de produits financiers (simples) disponibles découragent également l'utilisation de tels instruments en Afrique.

Il est toutefois permis de se demander si les marchés à terme sont aussi indiqués pour remédier à des problèmes d'instabilité des prix que pour réduire l'incertitude des flux de revenus. Comme l'ont fait observer Tomek et Gray (1970, cité dans Gilbert, 1996: 17), les prix à terme des produits de base sont à peine moins fluctuants que les cours au comptant. Cela dit, les ventes à terme permettent aux gouvernements d'éliminer les incertitudes liées aux fluctuations sur un horizon temporel d'un an. Toutefois, si cela peut accroître la valeur de nantissement des stocks de produits et permettre un contrôle budgétaire, cela ne contribue pas à la stabilisation des revenus ou à une modification des termes de l'échange favorables aux exportateurs de produits (Gilbert, 1996: 17). Le marché à terme n'est certainement pas l'instrument adéquat pour remédier à la baisse chronique des termes de l'échange des produits de base des pays qui dépendent de ces produits. Il convient mieux à la gestion des risques liés aux fluctuations à court terme des prix. De tels instruments ont des limites évidentes et, à court terme, il est peu probable qu'ils soient largement utilisés pour la gestion des risques liés aux produits de base en Afrique sans une assistance technique permettant aux pays d'acquérir les infrastructures institutionnelles, l'expérience et les compétences requises.

7. La situation actuelle

La baisse tendancielle des prix des produits de base, l'instabilité de ces prix et les incertitudes correspondantes risquent de persister pour un certain nombre de raisons. Premièrement, la surproduction structurelle de ces produits devrait continuer à court terme et à moyen terme, car les

facteurs sous-jacents (subventions et autres mesures de soutien interne à l'agriculture dans les pays de l'OCDE pour les produits de zone tempérée, surproduction des produits tropicaux destinés à la préparation de boissons tels que le café, le cacao et le thé) ne se prêtent pas à des solutions à court terme. Deuxièmement, les innovations technologiques se poursuivront dans l'avenir prévisible et continueront d'avoir des incidences sur l'offre et la demande. Enfin, prévoir l'évolution des prix des produits de base relève du plus grand flou artistique²³. Comme on l'a vu plus haut, les accords internationaux de produit et les mécanismes de financement compensatoire n'ont pas apporté de solution satisfaisante à la détérioration des termes de l'échange subie par les pays africains, faute aussi bien de volonté politique que de ressources financières. De même, la gestion des risques liés aux produits de base au moyen d'instruments de marché est fortement limitée dans l'actuel contexte africain. Les mécanismes intérieurs de stabilisation et les institutions correspondantes ont été démantelés et sacrifiés sur l'autel de l'efficacité du marché, ce qui a créé un vide institutionnel lourd de conséquences pour la survie de millions d'agriculteurs africains.

Comme Maizels le fait observer, l'opposition des pays développés aux mesures d'intervention sur les marchés internationaux des produits de base reste vive, «contrastant fortement avec les larges mesures interventionnistes adoptées par les mêmes pays développés sur leurs marchés intérieurs de produits, avec notamment un soutien des prix et divers obstacles tarifaires et non tarifaires appliqués aux importations de produits agricoles, et de produits transformés en général, en provenance de pays producteurs plus efficaces» (Maizels, 1987: 547). Maizels conclut que ce système complexe de subventions et de soutien public a souvent considérablement amorti l'impact des chocs extérieurs sur le secteur des produits de base de ces pays (1987: 548). De fait, les pays développés ont estimé qu'il valait la peine de protéger politiquement quelque 3 à 4 % (plus ou moins) de leur population active des méfaits de l'instabilité et de la baisse tendancielle des prix des

produits de base, tout en s'opposant à l'utilisation d'instruments analogues pour protéger de 70 à 80 % environ de la population de pays en développement beaucoup plus pauvres, dont le seul moyen de subsistance est l'agriculture.

Si le soutien du secteur agricole doit être progressivement éliminé aux termes de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, la plus grande partie de ce soutien reste en vigueur et, comme les derniers événements de Cancún l'ont montré, il est peu probable que l'écheveau des mesures interventionnistes intérieures dans les pays de l'OCDE soit démantelé dans un proche avenir, compte tenu de la forte opposition de puissants intérêts agricoles à la libéralisation des marchés agricoles intérieurs en application des disciplines commerciales multilatérales. Que peuvent faire les pays africains tributaires des produits de base face à la tendance chronique à la baisse des prix réels de ces produits et à ses incidences pour accroître leurs revenus? Quelques propositions sont analysées dans le dernier chapitre.

Chapitre III

Questions de fond

«Il y a, sur ce sujet des matières premières, une sorte de conspiration du silence. Les solutions ne sont pas simples ... mais rien ne justifie l'indifférence actuelle.»

Extrait de l'allocution prononcée par le Président français Jacques Chirac lors du vingt-deuxième Sommet franco-africain, le 20 février 2003.

1. La recherche de solutions

Comme on l'a vu dans les chapitres précédents, deux points essentiels doivent être pris en compte au sujet des résultats commerciaux de l'Afrique: premièrement, plus que toute autre région en développement, l'Afrique dépend énormément des exportations de produits de base, même si, paradoxalement, sa part dans les exportations mondiales a reculé au cours des deux dernières décennies. Deuxièmement, la majorité des exportations africaines de produits de base hors combustibles ont souffert à la fois d'une grande instabilité des prix et d'une baisse chronique des prix réels (en termes de pouvoir d'achat d'importations d'articles manufacturés). Le continent a donc été entraîné dans une spirale infernale dans laquelle cette dépendance et toutes ses conséquences sont devenues une caractéristique structurelle de l'économie de nombreux pays africains. Les exportations de produits de base ne génèrent pas suffisamment de ressources pour permettre d'investir dans la diversification et dans le développement du capital humain des infrastructures matérielles. Le «piège de la dépendance à l'égard des produits de base» dont ces pays sont prisonniers est ainsi devenu, fondamentalement, un «piège de la pauvreté». En ce qui concerne les pays africains, pour lesquels les exportations de produits de base représentent bien au-delà de 70 % de leurs recettes en devises, le problème est devenu essentiellement un problème de développement.

L'analyse des solutions appliquées dans le passé (voir le chapitre II) montre que si les interventions proposées doivent tenir compte des caractéristiques des différents produits et de leurs tendances sur les marchés mondiaux, les conséquences, pour le développement de l'Afrique, de sa situation de dépendance exigent que soient appliqués simultanément plusieurs instruments se renforçant mutuellement. Par conséquent, si des solutions spécifiques à tel ou tel produit peuvent contribuer à atténuer certaines difficultés rencontrées par les pays africains, la situation générale de dépendance de ces pays à l'égard des produits de base impose d'agir sur plusieurs fronts pour remédier aux contraintes structurelles de leur économie. Surtout, il faut que la question des produits de base soit traitée comme un élément à part entière des politiques de développement des pays africains pour favoriser la mise en place d'un cadre stable, transparent et prévisible, condition *sine qua non* du succès des efforts de diversification sur le moyen à long terme.

On trouvera exposées ici des orientations politiques qui, aux niveaux national, régional et international, devraient aider l'Afrique a) à s'accommoder de sa dépendance à l'égard des produits de base dans le court à moyen terme, et b) à réduire cette dépendance dans le long terme par une diversification de sa production et de ses exportations.

2. Politiques à mener au niveau national

L'analyse de l'expérience africaine donnée dans les sections qui précèdent donne à penser que les mesures prises pour réduire le rôle de l'État dans le secteur des produits de base dans un contexte de libéralisation des échanges de produits agricoles n'ont pas donné les résultats escomptés et que les marchés n'ont pas été capables de combler le vide institutionnel ainsi créé. La nécessité de renforcer les capacités institutionnelles, y compris dans le secteur des produits de base, exigerait que l'on donne à l'État un rôle plus important que celui qui lui

est actuellement imparti pour faire face à la dépendance à l'égard des produits de base, tout en évitant certaines erreurs passées (comme on le verra à la section 2 b) ci-dessous). Les gouvernements, qui ont un rôle essentiel à jouer en matière de gestion macroéconomique, peuvent favoriser une diversification horizontale et verticale vers des produits à plus forte valeur ajoutée par le biais de programmes intégrés de «mesures agissant sur l'offre» comportant notamment des incitations fiscales et autres, des services de vulgarisation, la facilitation du commerce, l'étude des marchés et le contrôle de la qualité. Il est donc fondamental, non seulement d'adapter les politiques macroéconomiques de manière à remédier aux contraintes structurelles de l'économie des pays africains, mais aussi de développer et renforcer les capacités institutionnelles. Il faudrait aussi que les gouvernements, agissant en partenariat avec le secteur privé, s'attachent à promouvoir la coopération économique régionale pour surmonter les contraintes qui pèsent sur des marchés intérieurs restreints et modifier la structure traditionnelle des exportations, ainsi que pour faire face aux défis posés par la mondialisation et l'accroissement de la concurrence.

a) *Gestion macroéconomique*

Un bon environnement macroéconomique est essentiel pour obtenir une augmentation régulière des exportations de produits de base et faire de ce secteur l'un des moteurs de la croissance et du développement. Là aussi, les gouvernements peuvent faire beaucoup pour garantir un cadre macroéconomique stable reposant sur des politiques budgétaires, monétaires et de change appropriées. Il faut en particulier que les taux de change réels garantissent la compétitivité des exportations et encouragent l'investissement sur le plan intérieur et que les politiques budgétaires ne soient pas autant subordonnées à la conjoncture pour que soient évités les risques de surchauffe.

Le problème, cependant, est que de nombreux pays africains qui se trouvent dans une situation de dépendance à l'égard des produits de base ont éprouvé d'extrêmes difficultés à gérer leur économie, les termes de l'échange et l'instabilité des prix des produits de base ayant un impact sur différentes variables macroéconomiques comme l'épargne et l'investissement (accumulation de capital), le solde budgétaire et extérieur, les taux de change et d'intérêt, la gestion de la dette et la croissance économique globale. Quand le prix des matières premières chute, la baisse du pouvoir d'achat tiré des exportations nuit à la capacité d'importer les biens d'équipement et les produits intermédiaires nécessaires au processus d'industrialisation, tout comme des combustibles et des denrées alimentaires. De même, la dégradation des termes de l'échange des produits de base nuit à l'accumulation privée de capital, la baisse des revenus des producteurs limitant les possibilités d'investissements sur le plan intérieur. L'effondrement des prix des produits de base entraîne généralement une dépréciation de la monnaie et des risques d'inflation, particulièrement en régime de libre-échange. Dans les pays dont l'économie est largement tributaire du secteur des produits de base, celui-ci influe fortement sur la valeur de la monnaie locale. Il existe donc une étroite relation de cause à effet entre les mouvements des prix réels des produits de base et l'évolution des taux de change réels.

Des fluctuations défavorables des prix des produits de base créent d'importants déficits des transactions commerciales qui doivent être financés par un accroissement des emprunts extérieurs ou de l'aide publique au développement, lesquels aggravent l'endettement extérieur des pays en développement qui, pour beaucoup, devient intenable. En fait, la baisse du prix des produits de base a joué un rôle déterminant dans le déclenchement de la crise de la dette et du développement des années 80 et dans le maintien du surendettement de ces dernières années, ainsi que dans la détérioration marquée de la position des paiements extérieurs de nombreux pays d'Afrique

tributaires de la production de matières premières. La réalité est que la plupart des pays en développement fortement endettés sont également largement dépendants de l'exportation d'un petit nombre de produits de base.

b) Capacités institutionnelles

Ainsi qu'il a été indiqué, l'affaiblissement du rôle de l'État et, par-là, des capacités institutionnelles dans le secteur des produits de base et la libération des prix n'ont pas eu l'effet d'ajustement que l'on escomptait, par le libre-jeu des forces du marché, à un environnement devenu plus concurrentiel. À cet égard, l'expérience de l'Asie de l'Est, où l'État est intervenu dans le choix des politiques à mener et a soutenu les entreprises, est riche d'enseignements. En Afrique, il faudrait développer le rôle et les capacités du secteur public dans plusieurs domaines pour faire face aux problèmes que pose, du point de vue du développement, la dépendance à l'égard des exportations de produits de base et, notamment, mettre en place des institutions appropriées dont le rôle et le mandat seraient définis avec précision et le coût chiffré à la lumière d'analyses des coûts et avantages sociaux et économiques. Une participation directe des producteurs et des exportateurs permettrait aussi de veiller à ce que les intérêts des producteurs ne soient pas sacrifiés à ceux de la bureaucratie ou de l'État.

i) Recherche

Il est important que les pays se dotent des capacités de recherche et d'analyse nécessaires pour déterminer des politiques sectorielles favorisant la diversification et des conditions génératrices de forte valeur ajoutée; évaluer leur potentiel à cet égard et concevoir des politiques leur permettant de capturer une plus forte proportion de la valeur ajoutée des produits. La collecte et la diffusion de renseignements sur les créneaux disponibles (commerce équitable, produits «gourmets» et produits biologiques par exemple) et les primes permettant d'améliorer la qualité des exportations exigent également de bonnes capacités de recherche.

ii) Biens publics

Il faut également renforcer les capacités institutionnelles pour la fourniture de biens et services publics permettant de remédier aux imperfections du marché, y compris d'éliminer la segmentation entre marchés ruraux et marchés urbains, et de rattacher ces marchés aux marchés régionaux et mondiaux. Les améliorations apportées aux réseaux routiers, aux ports, aux installations de manutention des chargements et aux infrastructures de télécommunication, outre l'élimination des obstacles non matériels aux transports (comme l'harmonisation des documents douaniers et des documents de transit), devraient réduire les coûts et augmenter la compétitivité des exportations, et notamment celle des pays africains sans littoral.

iii) Amélioration de la qualité

Il faudrait concevoir et mettre en œuvre un système strict d'assurance de la qualité reposant sur la définition de normes minimum acceptables (par exemple, pour la teneur en eau et le pourcentage de fèves brisées de cacao et de café) et appuyé par un mécanisme d'exécution réellement efficace. Un tel système pourrait nécessiter un cadre institutionnel semblable à celui des offices nationaux de commercialisation des exportations ou des récoltes, auxquels sont associés les exportateurs. Ainsi qu'il a été dit plus haut, les structures de soutien de nombreux pays africains (pour des activités comme la commercialisation, le contrôle de la qualité et les services d'inspection) ont été affaiblies par le démantèlement des institutions de commercialisation des récoltes intervenu dans le cadre de mesures d'ajustement structurel. Dans plusieurs cas, la qualité des exportations a souffert, contrairement à ce qui s'est passé dans des pays (comme le Ghana) où l'État a continué de soumettre ses principales exportations à un certain contrôle de la qualité (voir aussi ul Haque, 2003). L'amélioration des systèmes nationaux de contrôle de la qualité serait particulièrement importante de ce point de vue, ces derniers n'ayant pas su

s'adapter à l'évolution des besoins dans l'industrie. Ainsi, alors que les fabricants sont prêts à payer plus cher des fèves de cacao dont la qualité permet de faire du chocolat de la viscosité requise pour le nappage de crèmes glacées et d'autres produits du même type, ces caractéristiques ne sont pas mesurées dans de nombreux pays producteurs (Osorio, 2002). Un programme de l'Organisation internationale du café (OIC) entré en vigueur le 1^{er} octobre 2002 sur les normes minimales de qualité a mis en évidence certains des problèmes qui devront être surmontés à cet égard (CNUCED, 2003c: 186-187).

iv) Réduction des capacités de production

Le programme d'amélioration de la qualité pourrait être assorti de mesures destinées à financer une réduction des capacités de production des pays où les coûts de revient sont élevés et des stocks de mauvaise qualité. La rationalisation de la production agricole est un moyen qu'ont utilisé de nombreux pays développés par le passé. La réussite de tels programmes dépend de la capacité des pouvoirs publics de mobiliser suffisamment de ressources financières, dans le pays et à l'étranger, pour indemniser les producteurs qui se voient peut-être contraints de réduire leur production et encourager des programmes de diversification ou de substitution des cultures.

v) Diversification

Un programme de diversification horizontale doit viser des produits plus dynamiques, à plus forte valeur ajoutée (tels que fruits, légumes, poisson et fruits de mer), ainsi que des produits de zones tempérées (comme les céréales et la viande), sans rapport avec les exportations existantes ou traditionnelles, afin d'atteindre un équilibre entre les produits soumis à des chocs persistants et ceux qui connaissent de fortes fluctuations de courte durée. La diversification comporte cependant le risque de voir encore baisser le prix des matières premières si tous les pays choisissent le même éventail de produits, car il serait

difficile, voire impossible, d'éviter une «erreur de composition» au niveau régional (voir par exemple Mayer, 2002). La réussite d'une telle stratégie dépendra d'un meilleur accès des agriculteurs aux intrants agricoles, y compris des semences améliorées et des crédits, de services de vulgarisation efficaces et de meilleures techniques culturales, d'une infrastructure rurale satisfaisante et d'un meilleur accès à la terre, avec des titres fonciers en bonne et due forme.

D'une manière générale, les ressources foncières ne devraient pas limiter la production agricole de la plupart des pays africains, tout comme les déséconomies d'échelle ne devraient pas être un obstacle direct à la productivité du travail, que la formation de main-d'œuvre, la recherche agricole et une exploitation plus intensive et appropriée des biotechnologies permettraient d'accroître considérablement. Contrairement à d'autres pays et régions (l'Asie, par exemple) qui sont déjà aux frontières et limites scientifiques et technologiques de l'exploitation de leurs ressources naturelles ou qui s'en approchent, les pays d'Afrique subsaharienne en sont encore très éloignés et pourraient donc beaucoup améliorer leur productivité agricole. La demande de produits alimentaires et de céréales fourragères continuera d'augmenter en Asie et dans les grands pays exportateurs de pétrole. Pendant les années 90 par exemple, la croissance du commerce agricole des pays en développement a été assurée à 56 % par les ventes destinées à d'autres pays en développement et à 44 % par les ventes aux pays industrialisés. Avec la libéralisation de plus en plus poussée du commerce, les pays africains auraient intérêt à développer leurs exportations de produits de base correspondant à l'avantage comparatif que leur confèrent le climat et d'autres ressources (voir par exemple Ruttan, 2002).

À côté de la diversification horizontale, les pays africains pourraient se lancer dans la diversification de leur production d'articles manufacturés, susceptibles d'harmoniser l'arrivée coordonnée de nouvelles entreprises axées sur l'exportation.

Une telle stratégie pourrait dans une certaine mesure être facilitée par un accès préférentiel au marché de l'UE dans le cadre de l'initiative Tous sauf les armes. Un autre domaine dans lequel l'Afrique pourrait accroître son avantage comparatif potentiel est celui de l'exportation de services, qui s'internationalisent depuis quelques années. Elle pourrait tirer parti de ce potentiel en développant les capacités nationales dans certains secteurs cruciaux, comme l'infrastructure des communications, et en y proposant des services à des prix compétitifs. Ces mesures auraient besoin d'être complétées par des réglementations et des politiques d'investissement nationales (CNUCED, 1998b: 109-135; Collier, 2002: 16). La diversification exigeant des ressources bien supérieures à celles qui pourraient être mobilisées au niveau national, il sera nécessaire de créer un «fonds pour la diversification» (évoqué plus loin à la section 3).

La diversification verticale exigera un soutien de l'État pour que soient facilitées l'amélioration de la qualité et la modernisation technologique, notamment par l'établissement de liens avec les marchés étrangers. Avec l'aide des gouvernements et d'associations internationales, les sociétés commerciales pourraient entreprendre des études de marché pour dégager les tendances nouvelles et élaborer au plan national des «codes de bonne pratique» crédibles grâce auxquels il serait plus facile de pénétrer de nouveaux marchés et de s'y maintenir. Des mesures telles que des remises de droits, des exonérations d'impôts, des crédits à taux préférentiels et des garanties de crédit à l'exportation seront très utiles pour favoriser les exportations vers les marchés nouveaux et émergents d'autres pays en développement et pays en transition, dont la Chine et la Russie, et les marchés existants.

Un programme de diversification quel qu'il soit doit tenir compte de la situation et de l'évolution récente du commerce international des produits de base. Comme on l'a vu plus haut, dans le commerce international des produits agricoles,

l'exportation de produits de base traditionnels diminue au profit de celle de produits non traditionnels qui se caractérisent par une grande élasticité – revenu et des taux de protection plus bas dans les pays industriels et les grands pays en développement. Le taux de croissance relatif du commerce international du café, du cacao, du thé, du sucre, des produits à base de sucre et des fibres textiles a subi un recul appréciable entre 1980-1981 et 2000-2001. En revanche, le commerce international de nouveaux produits dynamiques tels que les fruits et légumes, le poisson et les fruits de mer, les boissons alcoolisées et non alcoolisées a augmenté. Les exportations, par les pays en développement, de produits de zone tempérée (lait, céréales et viande) ont faiblement progressé, le plus souvent à destination d'autres pays en développement appliquant des taux de droits et des obstacles non tarifaires beaucoup plus bas.

c) Coopération et intégration économiques régionales

Il est largement admis qu'un potentiel énorme existe pour développer le commerce intra-africain et créer de plus vastes espaces économiques. La promotion de l'intégration économique sous-régionale et régionale a sensiblement progressé ces dernières années, notamment avec le lancement, en 2001, de l'Union africaine (qui a succédé à l'Organisation de l'unité africaine) et la création de la Communauté économique africaine (AEC). Cela étant, le potentiel que représente le commerce intra-africain reste à exploiter pleinement par une meilleure coordination des mesures prises pour harmoniser les procédures douanières et réduire les obstacles tarifaires et non tarifaires et améliorer les transports et les communications par des investissements accrus dans le développement des infrastructures régionales. La promotion de l'intégration économique par le renforcement du commerce régional et intra-africain est l'un des principaux objectifs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et, vu le soutien politique accordé au NEPAD par la communauté internationale, il faut espérer que les efforts fournis par les pays

africains seront appuyés par leurs partenaires de développement. L'analyse faite par la CNUCED du commerce entre l'Union douanière d'Afrique australe et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), par exemple, révèle un important potentiel d'intensification des échanges commerciaux de produits de base, dont la viande, les produits tropicaux destinés à la préparation de boissons, le coton, les diamants et les métaux non ferreux. Par ailleurs, d'après cette analyse, un petit nombre d'articles manufacturés de base à fort coefficient de ressources, comme les filés de coton, le ciment et certains types de tissus, pourrait donner lieu à du commerce (voir CNUCED, 1998a: 202-207).

Des possibilités existent également pour le commerce intrarégional de denrées alimentaires comme le maïs, le manioc et les produits à base de manioc, le poisson ainsi que les animaux vivants et la viande bovine, dont la plupart font l'objet d'échanges informels transfrontières en Afrique de l'Ouest. En Afrique australe, il serait possible d'intensifier les échanges intrarégionaux d'eau, d'électricité et de services. La création récente du grand parc transfrontalier du Limpopo, qui regroupe des réserves naturelles du Mozambique, d'Afrique du Sud et du Zimbabwe, pourrait libérer l'énorme potentiel que représente l'Afrique australe sur les plans du tourisme et des investissements et aider à promouvoir des activités de création comme la musique, la danse et l'artisanat. L'un des principaux objectifs visés est en fait de favoriser le maintien de la biodiversité par-delà les frontières et d'améliorer la situation socioéconomique des communautés défavorisées de la région du parc en leur offrant de nouvelles possibilités d'emploi.

3. Politiques menées au niveau international

Des politiques adoptées au seul niveau national ont peu de chances d'être efficaces si la communauté internationale ne met pas en œuvre des mesures complémentaires. Une politique solide de soutien en faveur des pays africains dépendant

des produits de base devra forcément tenir compte des caractéristiques des cycles caractérisant les différents produits et de l'évolution des prix de ces produits²⁴. En même temps, il faut admettre que les marchés n'ont pas apporté et n'apporteront sans doute pas de solution à l'instabilité et à la baisse chronique des prix des matières premières. Des mesures doivent donc être prises au niveau international pour remédier aux défaillances des marchés par la conception et la mise en œuvre de nouvelles initiatives internationales adaptées aux besoins de développement des pays africains dépendant des produits de base.

Le besoin d'une politique internationale des produits de base vient des évidentes contradictions et de la dichotomie entre les interventions du marché jugées acceptables dans certains cas (au niveau national en faveur des agriculteurs dans les pays développés) et pas dans d'autres (au niveau international en faveur des agriculteurs dans les pays en développement). Outre qu'elle favorisera le développement, une telle politique devra nécessairement admettre qu'il existe un lien entre la pauvreté et la dépendance à l'égard des produits de base pour aider à atteindre les objectifs de la communauté internationale en matière de réduction de la pauvreté. Son succès exigera également des actions coordonnées et cohérentes au niveau international, y compris entre les différentes institutions commerciales et financières internationales et l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

Ainsi qu'il a été expliqué plus haut, en dépit des critiques qu'ont pu formuler certains observateurs, un grand nombre des solutions proposées pour résoudre le problème des produits de base ne sont pas sans mérite. Il est possible d'en tirer des enseignements, même s'il est vrai que les politiques nouvelles devront tenir compte du fonctionnement des marchés agricoles mondiaux et de l'évolution récente du système commercial multilatéral.

Ainsi, le but du Programme intégré pour les produits de base de la CNUCED²⁵ était d'obtenir un consensus international pour intervenir sur une large gamme de produits de base par une série de mesures applicables à chacun de ces produits tout en mettant l'accent sur la nécessité d'une couverture exhaustive pour un juste équilibre dans le traitement des différents produits. Ce programme devait notamment:

- Atténuer les fluctuations des prix des produits de base et stabiliser à des niveaux adéquats et en valeur réelle les recettes d'exportation de produits de base des pays en développement;
- Créer les conditions nécessaires à une planification efficace de la production et de l'investissement dans les pays producteurs;
- Renforcer la capacité des pays producteurs de s'adapter aux modifications structurelles et aux tendances à long terme pour entreprendre la diversification progressive de leur économie et développer les étapes secondaires de la production reposant sur la transformation des produits de base.

Malgré les nombreux doutes quant à l'efficacité des accords internationaux de produits, ceux-ci devraient pouvoir être reconsidérés. Faute d'accord entre les producteurs et les consommateurs, les pays en développement pourraient étudier la possibilité d'instituer des systèmes de gestion de l'offre pour un certain nombre d'articles dont ils sont les principaux producteurs et exportateurs, comme les produits tropicaux destinés à la préparation de boissons, dont l'offre excédentaire a beaucoup contribué à faire baisser les prix. Si cela s'avérait possible, l'étape suivante consisterait à élaborer un mécanisme international de financement destiné à aider ces pays à trouver des moyens de rationaliser l'offre et de diversifier leur production pour que l'offre de produits traditionnels ne soit plus

excédentaire. Cette perspective pourrait obliger à reconsidérer l'idée d'un «fonds pour la diversification» en faveur des pays africains. L'objectif du deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base pourrait être redéfini, et ses ressources accrues pour lui permettre de remplir ce rôle supplémentaire²⁶.

Deux autres éléments du Programme intégré pour les produits de base pourraient servir de base à une politique internationale, avec les enseignements tirés de l'expérience des 30 dernières années. Le premier vise notamment a) à accroître la capacité des pays producteurs de s'adapter aux modifications structurelles et aux tendances à long terme par la diversification progressive de leur économie et b) à développer les étapes secondaires de la production qui reposent sur la transformation des produits de base. Le deuxième concerne l'indemnisation des producteurs pour couvrir les déficits de recettes d'exportation en cas de chocs transitoires dus par exemple aux subventions et aux autres aides à la production appliquées dans les pays de l'OCDE. L'important sera ici de concevoir ces mécanismes de manière qu'ils soient conformes aux conditions économiques mondiales définies par les disciplines commerciales multilatérales de l'OMC. Des dérogations à ces disciplines pourront aussi être envisagées.

a) Accès aux marchés

Dans la mesure où les pays en développement avancés d'Asie et d'Amérique latine dotés d'un tissu économique relativement diversifié sont passés de produits de base agricoles à faible valeur à des articles manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre et à des produits dynamiques à forte valeur ajoutée, les pays plus pauvres pourraient occuper le terrain de la production et de l'exportation de produits de base agricoles, y compris de produits transformés. Cela dépend, entre autres choses, de l'amélioration de l'accès aux marchés pour ces produits²⁷. En outre, des mesures non tarifaires comme les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques

au commerce, les prescriptions et autres mesures discrétionnaires de protection commerciale devraient être appliquées de telle sorte qu'elles n'entravent pas indûment les exportations des pays africains. Cela serait facilité par une libéralisation accrue des marchés agricoles intérieurs des pays de l'OCDE grâce à une réduction sensible, puis à l'élimination, des subventions massives à l'agriculture et du soutien accordé aux producteurs de produits comme le coton, l'arachide et le sucre, qui présentent un intérêt à l'exportation pour l'Afrique.

Un meilleur accès aux marchés est essentiel au succès de tout plan visant à promouvoir la diversification dans les pays africains. D'une manière générale, une amélioration des débouchés pour les exportations, en particulier agricoles, de ces pays, dépendra de l'issue des négociations menées à l'OMC et des efforts accrus devraient maintenant être fournis face au problème des subventions et des aides à l'agriculture pour pallier l'échec récent de la Réunion ministérielle de l'OMC à Cancún. Il est essentiel que les négociations commerciales en cours garantissent de meilleurs débouchés aux produits agricoles transformés à forte valeur ajoutée par l'élimination des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits en particulier. Comme on l'a vu plus haut, les crêtes tarifaires concernent pour la plupart l'agriculture, y compris les produits transformés, et la progressivité de la plupart des droits de douane postérieurs au Cycle d'Uruguay, que l'on constate entre produits bruts et produits semi-finis, comme entre produits semi-finis et produits finis, se fait plus lourdement sentir aux stades de transformation avancés. Par ailleurs, bien que les droits de douane soient en moyenne beaucoup plus faibles dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, les premiers appliquent des droits particulièrement élevés à certains produits.

b) Compensation des déficits de recettes liés aux subventions

Dans l'attente d'une issue positive des négociations sur la suppression progressive des subventions et autres systèmes de protection dans l'agriculture, un mécanisme international devrait être institué en vertu duquel les pays qui octroient des subventions à leurs producteurs indemniserait les pays africains au prorata du manque à gagner que ces subventions occasionnent à ces pays. Cela s'impose en particulier pour les producteurs africains de coton qui souffrent des subventions que les pays développés qui pratiquent également la culture du coton versent à leurs propres producteurs. Dans une allocution prononcée devant le Comité des négociations commerciales de l'OMC le 10 juin 2003, le Président du Burkina Faso a réclamé la mise en place d'un mécanisme d'indemnisation en faveur des pays africains producteurs de coton²⁸. Le mécanisme d'indemnisation transitoire proposé pourrait être appliqué à d'autres exportations également en déclin en raison des subventions et autres mesures de soutien interne de la production agricole appliquées dans les pays développés.

Ce mécanisme d'indemnisation serait appliqué uniquement pendant la période d'élimination progressive des subventions. Le montant des indemnités à verser chaque année correspondrait au montant estimatif des pertes calculé pour une période de référence correspondant à trois années de production cotonnière. La réduction des subventions annuelles (d'environ 33 % d'après la proposition) entraînerait une baisse équivalente du montant des contributions annuelles au fonds d'indemnisation. Les contributions versées par les pays seraient proportionnelles à leur part du total des subventions accordées à la production de coton dans le monde et la part de chacun des pays bénéficiant du mécanisme de compensation serait proportionnelle à sa part de la production totale de coton des pays indemnisés. Les contributions versées et les indemnités accordées seraient calculées sur la base des statistiques annuelles publiées par

le Comité consultatif international du coton (OMC, 2003). Il faudra cependant s'assurer que les indemnités versées au titre du mécanisme s'ajoutent aux budgets d'aide existants et ne consistent pas simplement en une réorientation de cette aide. Il faudra aussi que la période de réduction des subventions soit expressément limitée dans le temps et que soient prévues des sanctions en cas de manquements aux conditions fixées pour que l'existence du mécanisme d'indemnisation ne serve pas de prétexte au maintien des subventions.

c) Mécanisme de financement compensatoire

L'expérience du STABEX montre que les systèmes de financement compensatoire présentent plusieurs avantages et que, selon les conditions qui les régissent, ils pourraient répondre aux besoins des pays africains quand le prix des produits de base s'effondre, exactement comme l'a fait le STABEX au début de son existence. Une étude de son fonctionnement, de ses points forts et de ses lacunes, et des raisons pour lesquelles il n'a pas atteint son objectif, pourrait aider à définir les critères auxquels devrait obéir un mécanisme de financement compensatoire capable de satisfaire les besoins financiers des pays africains dépendant de l'exportation de produits de base dont les prix subiraient de fortes fluctuations négatives. Cette étude pourrait également porter sur la facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus (FFCI) du FMI et sur le Fonds commun pour les produits de base et les moyens de les améliorer. A priori, un mécanisme de financement compensatoire devrait être rapidement mobilisable de manière à être anticyclique (mobilisable quand les prix s'effondrent et non quand ils remontent), assorti de conditions très favorables et non encombré de nombreuses clauses restrictives. L'importance que revêtent les fonds compensatoires pour pallier à court terme les problèmes auxquels sont confrontés les pays africains dépendant de l'exportation de produits de base a été reconnue dans une résolution adoptée en 1991 par l'Assemblée générale²⁹.

d) *Aide publique au développement et allégement de la dette*

Les pays africains ont besoin de suffisamment de ressources pour investir dans le développement de leur capital humain et de leurs infrastructures matérielles et dans le renforcement de leurs institutions. Aussi, des niveaux d'investissement accrus bien supérieurs aux niveaux actuels sont-ils cruciaux pour toute action visant à l'exécution d'un programme stable et durable de diversification en Afrique, ce qui donne un rôle de premier plan à la communauté internationale qui devra augmenter sensiblement les flux de capitaux publics pour aider à combler le déficit d'épargne et d'investissement du continent (voir CNUCED 2000a pour une analyse détaillée). Par ailleurs, il est essentiel de trouver un moyen de faire sortir les pays africains du surendettement pour qu'ils puissent investir dans le développement de leurs infrastructures humaines et matérielles. Enfin, les politiques macroéconomiques recommandées devront être adaptées aux besoins particuliers de chaque pays africain, ce qui montre à quel point la cohérence s'impose dans ce domaine au niveau international.

4. Conclusion

Certaines mesures évoquées ne sont pas faciles à défendre, notamment parce que les difficultés pratiques liées à certains systèmes traditionnels de soutien et de stabilisation des prix n'ont pas disparu. Toutefois, la persistance des problèmes posés par la dépendance à l'égard des produits de base au cours des trois dernières décennies montre que les marchés n'ont pas été capables de résoudre ces problèmes et qu'il ne faut pas compter qu'ils le puissent. On pourrait aussi avancer que l'appui limité de la communauté internationale aux systèmes traditionnels de soutien et de stabilisation des prix a été pour beaucoup dans cet échec³⁰. Il est donc grand temps que la communauté internationale s'attaque clairement au problème

des produits de base dans tous ses aspects en explorant méthodiquement tous les moyens susceptibles d'être mis en œuvre pour le résoudre.

Comme les précédents rapports de la CNUCED en ont déjà traité, les conditions que connaît actuellement l'Afrique ne sont pas si différentes de celles qu'ont connu les nouveaux pays industriels (NPI) de la seconde vague en Asie du Sud-Est (comme l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande) au milieu des années 70 (CNUCED, 1998a: 213, encadré 8), à l'exception, peut-être, de l'éducation et de niveaux d'accumulation plus élevés. Pour remédier au recul chronique des prix réels des produits de base, il faudrait engager tout un ensemble de mesures nationales et internationales visant à transformer la structure de l'économie des pays africains dépendant de ces produits dans le cadre d'un système amélioré d'affectation des ressources. Bien qu'essentielle, cette transformation ne peut pas résulter simplement d'un meilleur accès aux marchés et d'une réduction des subventions.

La situation économique internationale a beaucoup changé depuis que les NPI d'Asie du Sud-Est ont lancé leurs programmes d'industrialisation. Les pays africains doivent aujourd'hui évoluer dans le cadre des disciplines de l'OMC (renforcées par un strict mécanisme d'application), qui limitent, malgré les mesures relatives à un traitement spécial et différencié³¹, le recours aux instruments qu'ont pu utiliser les NPI. Dans le cadre des négociations de l'OMC, il devrait toutefois être possible d'envisager des dérogations à certaines disciplines au profit des programmes de développement, si les objectifs en sont clairement définis. De même, l'Afrique pourrait tirer parti du système de l'OMC en mettant en place de judicieux régimes de réductions (ou de rationalisation) tarifaires dans le cadre de groupements économiques régionaux améliorant l'accès aux marchés du continent et du monde en développement en général.

De toute évidence, l'Afrique ne pourra s'affranchir de sa dépendance à l'égard des produits de base et s'engager sur la voie d'une croissance forte et durable qu'au prix d'une réorganisation complète de ses politiques nationales et des actions internationales qui les complètent. C'est avant tout aux gouvernements des pays africains qu'il incombe de chercher à surmonter ces problèmes et, en adoptant le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ils ont clairement montré qu'ils assumaient leurs responsabilités. Il ressort cependant de l'analyse qui précède et d'autres études de la CNUCED que les conditions économiques mondiales et les chocs extérieurs ont un impact profond sur la situation intérieure des pays africains. Il appartient donc à la communauté internationale d'assumer sa part de responsabilité en favorisant la mise en place d'un cadre politique logique et cohérent qui ne neutralise pas les efforts de restructuration et de diversification économiques de l'Afrique.

Annexe

Les subventions en faveur du coton et leurs effets sur l'économie des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale

La production et l'exportation de coton sont vitales pour plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale où le coton est une culture de rapport pour de nombreux petits exploitants. Plus de 60 % des recettes tirées des exportations agricoles proviennent du coton, qui fait vivre plus de 10 millions de personnes dans la région. En 2000-2001, le coton représentait de 40 à 75 % du total des recettes d'exportation de marchandises du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad et de 5 à 10 % environ du PIB de ces pays (voir le tableau). Ces dernières années cependant, le marché du coton a fait l'objet de différentes interventions et stratégies commerciales, dont de vastes programmes de subventions. Le Comité consultatif international du coton (CCIC) estime par exemple qu'en 2001-2002, les États-Unis, l'UE et la Chine ont subventionné le secteur du coton jusqu'à hauteur de 6 milliards de dollars des États-Unis, ce qui correspond au total des exportations mondiales de cet exercice. Au cours des 40 dernières années, la production mondiale de coton a doublé, pour atteindre 20 millions de tonnes en 2001.

Les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale sont des producteurs de coton à bas prix de revient, à l'inverse des États-Unis, de la Grèce et de l'Espagne. Pendant la saison 1999-2000, ils ont assuré 5 % environ de la production mondiale: avec environ 15 % du total des exportations mondiales, ils se classent au troisième rang mondial, derrière les États-Unis et l'Ouzbékistan. D'après les estimations du CCIC, la production d'une livre de coton coûte 0,21 dollar des États-Unis au Burkina Faso, contre 0,73 dollar des États-Unis.

**Importance économique du coton pour les pays
d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale,
1990-2001**

Pays	Exportations de coton								
	Valeur en millions de dollars			En pourcentage des exportations de marchandises			En pourcentage du PIB		
	1990-1991	1998-1999	2000-2001	1990-1991	1998-1999	2000-2001	1990-1991	1998-1999	2000-2001
	Moyenne								
Bénin	120	163	123	52,4	76,9	66,7	6,4	6,9	5,3
Burkina Faso	76	159	105	59,7	65,9	56,6	2,8	6,3	4,4
Cameroun	65	84	83	3,3	5,1	4,6	0,6	0,9	1,0
République centrafricaine	13	16	24	10,3	10,7	12,3	0,9	1,5	2,5
Tchad	164	195	132	85,9	84,1	75,6	9,1	12,0	8,8
Côte d'Ivoire	152	160	149	5,3	3,7	4,1	1,4	1,3	1,4
Mali	199	473	213	61,9	84,2	38,1	8,2	18,3	9,2
Togo	56	87	32	21,3	32,5	15,6	3,4	6,1	2,6

Source: Calculs du secrétariat de la CNUCED d'après des données de la Division de statistique de l'ONU et des données de la Banque mondiale.

Effondrement des prix

Il y a eu un déclin marqué et une forte instabilité des prix réels du coton, qui se situent actuellement à la moitié de leur niveau de 1960. Ces prix étaient en moyenne de 2,31 dollars des États-Unis le kilo pendant les années 60, contre 1,34 dollar pendant les années 90. La baisse des prix a été particulièrement sensible en 1985 lorsque les États-Unis sont passés d'une politique de stockage à une politique de soutien des prix. En 1999, les changements apportés par la Chine, également détentrice de stocks considérables, à sa politique de stockage ont aussi contribué à l'instabilité des prix. Entre 1985 et 2002, les prix ont chuté d'environ 0,9 % par an. L'excédent de production d'environ 1 million enregistré pendant la saison 2001-2002 a contribué à l'effondrement des prix, l'indice

Cotlook A tombant à 0,82 dollar le kilo en octobre 2001, son plus bas niveau en près de deux décennies. Les fibres synthétiques, qui représentent actuellement près de 60 % de la consommation mondiale de fibres textiles, ont aussi un impact significatif sur le marché mondial du coton. Différentes améliorations techniques (utilisation de variétés à fort rendement, produits chimiques, engrais, irrigation et mécanisation des récoltes notamment) ont également contribué à la baisse des prix du coton sur le long terme en réduisant les coûts de production. Pour accroître l'efficacité de leur secteur cotonnier, les pays d'Afrique subsaharienne ont entrepris de vastes réformes qui ont abouti pendant les années 90 à une amélioration de la productivité et des rendements.

Soutien interne

Depuis la saison 1999-2000, le soutien interne de la production de coton représente en moyenne 3 milliards de dollars aux États-Unis et 0,6 milliard dans l'UE. Aux États-Unis, les subventions à la production de coton ont atteint 3,9 milliards de dollars en 2001-2002, soit le double du montant de 1992 et 1 milliard de dollars de plus que la valeur du coton des États-Unis aux prix du marché mondial (Oxfam, 2002). Ce soutien est en partie responsable de la chute récente des prix du coton, une partie non négligeable du coton produit dans le pays étant exportée. Pendant la saison 2001-2002, par exemple, les prix à la production étaient d'environ 90 % supérieurs aux prix mondiaux aux États-Unis et de plus de 100 % supérieurs aux prix mondiaux en Grèce et en Espagne. De fait, le prix minimal de 1,56 dollar le kilo fixé aux États-Unis est beaucoup plus élevé que la moyenne des prix mondiaux, de 1,06 dollar le kilo en 2001, et de 1 dollar le kilo en 2002. D'après les chiffres du Ministère américain de l'agriculture, plus de 73 % des subventions accordées à la production de coton va aux 10 % les plus riches des producteurs et jusqu'à 25 % au 1 % les plus riches.

Impact sur la pauvreté dans les zones rurales

Au Bénin, le coton contribue pour 7 % environ au PIB. D'après une étude récente, une baisse de 40 % des prix à la production entre décembre 2000 et mai 2002 a entraîné une diminution du revenu par habitant de 7 % à court terme et, d'après les projections, de 5 à 6 % à long terme. Pendant cette même période, le subventionnement du coton aux États-Unis a coûté au Bénin, au Burkina Faso et au Mali de 1 à 2 % de leur PIB et de 8 à 12 % de leurs recettes, ce qui a fortement accru les difficultés de balance des paiements et les problèmes budgétaires de ces pays. D'après Oxfam, les baisses de revenus des exportateurs d'Afrique de l'Ouest dépassent souvent le montant de l'aide économique des États-Unis. Le total des subventions versées aux producteurs de coton des États-Unis est de plus de trois fois supérieur au budget de l'USAID pour l'Afrique. En 2001, l'aide des États-Unis au Mali s'est élevé à 37,7 millions de dollars, alors que ce pays a subi 43 millions de dollars de pertes de change, en partie en raison des subventions au coton aux États-Unis. Le Bénin, pour sa part, a subi 33 millions de dollars de pertes, soit le double de l'aide qui lui a été allouée la même année (Oxfam, 2002). Il a également été estimé que les subventions accordées à 25 000 producteurs de coton aux États-Unis représentent un montant de 60 % plus élevé que le PIB du Burkina Faso, où le coton fait vivre près de 2 millions de personnes (Bridges, 2003). En 2001, aux États-Unis, une acre de surface agricole consacrée à la culture du coton valait environ 230 dollars de subventions, soit l'équivalent d'un revenu moyen au Burkina Faso. Au Bénin, le coton est la seule source de revenu disponible pour environ 100 000 ménages agricoles et génère environ un cinquième de la richesse totale des ménages.

Les subventions à la production de coton entravent dans une large mesure les efforts de lutte contre la pauvreté de certains pays africains. D'après une étude de l'Organisation mondiale de la santé consacrée à l'Afrique subsaharienne (citée

dans Oxfam, 2002), les ménages qui pratiquaient la culture du coton avaient une meilleure alimentation et des revenus plus élevés que ceux qui ne cultivaient que du maïs et une augmentation de 175 % de la production de coton, entre 1993 et 1998, s'est accompagnée d'une diminution du taux de pauvreté, passé de 50 à 42 %, dans les districts producteurs de coton. Pendant la même période, la pauvreté a augmenté parmi les exploitants qui ne cultivaient que des produits alimentaires de base (Oxfam, 2002).

Démantèlement du soutien interne

D'après les estimations du CCIC établies à partir du modèle de la demande mondiale de textiles, la suppression des subventions accordées aux producteurs de coton aux États-Unis ferait baisser la production du pays de 1,4 million de tonnes (environ 10 % des niveaux actuels) et augmenter les prix d'environ 26 % (soit 0,11 dollar des États-Unis par livre) (Oxfam, 2002). Pour plusieurs raisons, cependant, il est peu probable que le secteur du coton cesse d'être subventionné dans un proche avenir. Par exemple, le programme sur le coton mis en place par l'UE est considéré comme un plan de lutte contre la pauvreté destiné à venir en aide aux régions défavorisées d'Europe méridionale. Par ailleurs, la loi sur l'agriculture adoptée en 2002 aux États-Unis, qui garantit un prix minimum de 1,56 dollar le kilo de coton, sera appliquée jusqu'en 2007.

Perspectives

Depuis très longtemps, la demande de coton ne croît que faiblement, de 1,8 % en moyenne (comme la croissance démographique) entre 1960 et 2000, la consommation par habitant ne bougeant pas. En l'absence de réformes de la part des principaux producteurs de coton, la croissance de la consommation devrait s'établir à 0,9 % (1,2 % selon le scénario le plus optimiste) et, même si les prix remontent par rapport à ce qu'ils étaient en 2001 et 2002, il est peu probable qu'ils

retrouvent leur niveau du milieu des années 90. D'après les projections du CCIC, il pourrait y avoir une légère reprise en 2003, mais il est vraisemblable que les prix resteront aux alentours de 50 à 0,60 dollar la livre jusqu'en 2015 (Oxfam, 2002). Dans ces conditions, la proposition que les producteurs africains ont soumise à l'OMC pour la compensation de leurs pertes de revenus semble bien être le seul moyen susceptible d'apporter une aide aux producteurs défavorisés dans le court à moyen terme.

Notes

¹ On a toutefois remarqué que la plupart des articles manufacturés des pays en développement étaient essentiellement composés de produits à faible valeur ajoutée exigeant un faible niveau de qualification (voir CNUCED, 2002c: 74).

² Il n'est donc pas surprenant que 34 des 42 pays pauvres très endettés (PPTÉ) se trouvent en Afrique.

³ Voir Diakosavvas et Scandizzo (1991), Appendice C, pour la liste des études classées en fonction de la nature de leurs conclusions (favorables, défavorables ou indéterminées) à l'égard de la thèse Prebisch-Singer d'une détérioration séculaire des termes de l'échange des produits de base (rapport entre les prix des produits de base et ceux des articles manufacturés).

⁴ En général, les critiques portées à la thèse Prebisch-Singer, qui valent aussi pour la plupart des tentatives de mesure économique, se subdivisent en quatre catégories: a) le caractère arbitraire de la longueur de la période choisie; b) l'omission de variables explicatives importantes; c) la méthode statistique; d) les lacunes des données (Diakosavvas et Scandizzo, 1991: 233).

⁵ Entre 1998 et 2000, par exemple, les prix du cacao et de l'or, principales exportations du Ghana, ont baissé, respectivement, de 47 % et de 5 %, alors que les cours du pétrole, produit représentant une large part des importations du pays, augmentaient de 116 %. En 2001 et 2002, les prix du cacao ont augmenté de 76 % environ, tandis que ceux du pétrole chutaient de quelque 15 % (Nations Unies, 2002: 5).

⁶ Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de l'Éthiopie, de la Gambie, de la Guinée-Bissau, du Malawi, du Rwanda, du Sénégal, du Tchad et de la Zambie.

⁷ Le niveau intolérable d'endettement de l'Ouganda peut aussi s'expliquer en partie par les nouveaux prêts contractés depuis que le pays a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE.

⁸ Les petits producteurs assurent 70 % environ de la production mondiale de café et sont directement touchés par la baisse des cours mondiaux. Au Nicaragua, par exemple, la caféiculture fait vivre plus de 40 % de la main-d'œuvre rurale. Oxfam estime que l'effondrement des cours mondiaux du café touche directement 125 millions de personnes dont la subsistance en dépend (voir Nations Unies, 2002: 5).

⁹ Les données sur les droits de douane proviennent de la base de données intégrée de l'OMC (droits NPF effectivement appliqués).

¹⁰ L'octroi de préférences n'affaiblit pas la progressivité des droits. Une fois les préférences prises en compte, la protection résiduelle des marchés des pays développés affecte habituellement les produits dont le degré d'ouvraison est le plus poussé, comme il est expliqué plus bas. En revanche, l'octroi d'un accès préférentiel peut se traduire par une réduction générale des crêtes nationales et des crêtes internationales, mais dans certains cas, le nombre de crêtes nationales peut en fait augmenter lorsque les préférences sont prises en compte, puisque la moyenne générale qui sert de point de référence est plus faible (voir OMC, 2003: 10-11).

¹¹ Il s'agit du groupe constitué par l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde, le Mexique, la République de Corée et la Turquie.

¹² Cité dans *Memorandum on Coherence between Agricultural and Development Policy* du Ministère de l'agriculture, de la gestion de l'environnement et de la pêche et du Ministère de la coopération au développement des Pays-Bas, décembre 2002, p. 27.

¹³ Pendant la campagne 2002, les cours mondiaux du coton sont tombés à leur niveau le plus bas en 30 ans: 0,42 dollar la livre (454 g), contre un cours moyen de 0,72 dollar la livre sur une période de 25 ans.

¹⁴ Il s'agit des pays ci-après: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Guinée, Guinée-Bissau, Mali et Tchad (point d'achèvement), Niger et Sénégal (point de décision).

¹⁵ Voir *The Economist*, 5 juillet 2003, p. 73.

¹⁶ La chaîne ou filière de commercialisation comprend deux étapes distinctes dans le cas de certains produits, l'exportateur étant responsable des produits jusqu'au moment où ceux-ci sont vendus à un intermédiaire. Dans les chaînes de commercialisation continue, il existe un lien direct entre l'exportateur et l'importateur (UNCTAD, 2000b: 11).

¹⁷ Pour une analyse plus approfondie de l'histoire du protectionnisme agricole dans les pays de l'OCDE, voir Shonfield et Oliver (1976: 1992-303).

¹⁸ Dans la résolution portant création de la CNUCED en tant qu'organe permanent de l'ONU à la fin de 1964, l'Assemblée générale a notamment transféré les fonctions de la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base au nouvel organe.

¹⁹ Initialement, il avait été estimé que pour être capable de stabiliser effectivement les prix des principaux produits de base, le Fonds devrait être doté d'environ 18 milliards de dollars, mais ce chiffre fut ramené à 6 milliards de dollars au moment de la quatrième session de la Conférence. Finalement, le Fonds n'a été doté que de 400 millions de dollars (Rangarajan, 1983: 591).

²⁰ Deux autres mécanismes de financement compensatoire sont le Système de stabilisation des recettes d'exportation de produits miniers (SYSMIN) de l'Union européenne et le Programme de financement compensatoire de la Suisse.

²¹ Voir «Review of the Compensatory and Contingency Financing Facility (CCFF) and Buffer Stock Financing Facility (BSFF) – Preliminary Considerations» à l'adresse: <http://www.imf.org/external/np/ccffbsff/review/>.

²² Pour d'autres critiques du STABEX, voir Koehler (1997).

²³ Par exemple, l'écart type des prix réels par rapport aux prix prévus (par la Division du commerce international de la Banque mondiale) à l'horizon d'une année seulement était de 25 % (Claessens et Duncan, 1993: 7).

²⁴ Les recherches actuelles dans ce domaine montrent que les phases de récession durent beaucoup plus longtemps que les phases d'expansion et que les baisses des prix observées pendant les premières sont plus importantes que les hausses observées pendant les phases de reprise; quel que soit le produit de base, la probabilité de voir la fin d'un ralentissement ou d'une reprise est indépendante du temps déjà écoulé (Cashin *et al.*, 2002: 292).

²⁵ Les grandes lignes du Programme intégré pour les produits de base ont été présentées au Conseil du commerce et du développement à sa quatorzième session, en août 1974. Les éléments de ce programme sont au nombre de cinq: i) constituer des stocks internationaux couvrant un large éventail de produits de base; ii) créer un fonds commun pour financer l'acquisition de ces stocks; iii) instituer, si les circonstances le justifient, un système d'engagements sur le moyen à long terme pour l'achat et la vente de produits de base à des prix convenus; iv) mettre en place des mécanismes plus appropriés de financement

compensatoire des déficits de recettes d'exportation; et v) organiser un vaste programme de mesures pour encourager la création d'industries de transformation dans les pays producteurs.

²⁶ Étant donné les distorsions que des «fonds alloués à des projets» pourraient introduire dans le processus budgétaire, ces ressources pourraient être imputées sur les budgets nationaux, mais être expressément affectées à des activités de diversification.

²⁷ Comme on l'a vu au chapitre I, l'initiative Tout sauf les armes et l'AGOA ont amélioré l'accès aux marchés bien que l'application de règles d'origine très restrictives en aient quelque peu limité les avantages sur le moyen terme.

²⁸ Allocution de S. E. M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, sur l'initiative des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale en faveur du coton au Comité des négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce, http://www.wto.org/english/news_e/news03_e/tnc_10june03_e.htm.

²⁹ Voir la résolution 46/151 de l'Assemblée générale, par. 31 et 32, quarante-sixième session, 18 décembre 1991.

³⁰ Ainsi, les États-Unis n'ont pas adhéré au Fonds commun pour les produits de base, sans parler de le soutenir, et les États membres de l'UE souhaiteraient en réduire le champ d'activité. En fait, certains donateurs ont transféré les avoirs du premier compte sur le deuxième compte, qui a pour objet de soutenir davantage de projets en faveur des produits de base (Page et Hewitt, 2001: 25).

³¹ Les politiques d'appui aux entreprises à vocation exportatrice, à l'IED et à la modernisation technologique doivent être conformes aux Accords de l'OMC sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) et sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Or, l'application de ces deux accords par les pays africains ne peut que pénaliser le développement des capacités technologiques et industrielles de ces pays, car toute protection offerte à de nouvelles «industries naissantes», conformément à l'article XVIII B et C du GATT de 1994 doit être réservée aux seuls secteurs dynamiques dont la croissance est conforme à un avantage comparatif dynamique; elle doit aussi être sectorielle – plutôt qu'être accordée à des entreprises déterminées – et elle doit surtout être temporaire (voir CNUCED, 1999b, chap. 3, deuxième partie).

Bibliographie

Banque mondiale (1994). *Global Economic Prospects and the Developing Countries*. Washington D.C.

Banque mondiale (2000). *Can Africa Claim the 21st Century?* Washington D.C.

Brenton P (2003). The value of trade preferences: The economic impact of Everything But Arms, document ronéotypé, Département du commerce international, Banque mondiale, Washington D.C.

Bridges (2003). Elimination of cotton subsidies: A development deliverable from Cancún. Centre international pour le commerce et le développement durable 7 (4).

Brunner AD (2000). *El Nino and the World Primary Commodity Prices: Warm Water or Hot Air?* Document de travail du FMI, 203, Fonds monétaire international, Washington D.C.

Cashin P, Liang H et McDermott CJ (1999). *How Persistent Are Shocks to World Commodity Prices?* Document de travail du FMI WP/99/80, Fonds monétaire international, Washington D.C.

Cashin P, McDermott CJ et Scott A (2002). Booms and slumps in world commodity prices. *Journal of Development Economics* 69: 227-296.

Claessens S et Duncan RC (éd.) (1993). *Managing Commodity Price Risk in Developing Countries*. Baltimore, John Hopkins University Press, Banque mondiale, Washington D.C.

CNUCED (1977). Orientations nouvelles et structures nouvelles pour le commerce et le développement. Rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la quatrième session de la

Conférence. Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.77.II.D.1, New York.

CNUCED (1998a). Rapport sur le commerce et le développement 1998. Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.98.II.D.6, New York et Genève.

CNUCED (1998b). Rapport sur les pays les moins avancés 1998. Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.98.II D.11, New York et Genève.

CNUCED (1999a). Infrastructure de transport, commerce et compétitivité de l'Afrique, TD/B/46/10, Genève, 20 août.

CNUCED (1999b). Rapport sur les pays les moins avancés 1999. Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.99.II D.2, New York et Genève.

CNUCED (2000a). Les flux de capitaux et la croissance en Afrique. UNCTAD/GDS/MDPB/7, New York et Genève, Nations Unies.

CNUCED (2000b). Strategies for diversification and adding value to food exports: A value chain perspective. Document établi par John Humphrey et Antje Oetero (Institute of Development Studies, Université du Sussex), UNCTAD/DITC/COM/TM/1, UNCTAD/ITEM/MISC.23, 14 novembre.

CNUCED (2001). Le développement économique en Afrique: Bilan, perspectives et problèmes fondamentaux. UNCTAD/GDS/AFRICA/1, New York et Genève, Nations Unies.

CNUCED (2002a). Le développement économique en Afrique. De l'ajustement à la réduction de la pauvreté: Qu'y a-t-il de nouveau? Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.II.D.18, New York et Genève.

CNUCED (2002b). Rapport sur les pays les moins avancés 2002. Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.II.D.13, New York et Genève.

CNUCED (2002c). Rapport sur le commerce et le développement 2002. Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.II.D.2, New York et Genève.

CNUCED (2003a). Rapport sur le commerce et le développement 2003. Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.D.7, New York et Genève.

CNUCED (2003b). *The African Growth and Opportunity Act: A Preliminary Assessment*. Rapport établi pour la CNUCED. UNCTAD/ITCD/TSB/2003/1, New York et Genève, Nations Unies.

CNUCED (2003c). *World Commodity Survey: Market, Trends and the World Economic Environment*. Publication des Nations Unies, numéro de vente: GV.E.03.0.1, New York et Genève.

Collier P (2002). *Primary Commodity Dependence and Africa's Future*. Banque mondiale, Washington D.C.

Cuddington JT et Urzua CM (1989). Trends and cycles in the net barter terms of trade: A new approach. *Economic Journal* 99 (juin): 426-442.

Dehn J (2000). *The Effects on Growth of Commodity Price Uncertainty and Shocks*. Policy Research Working Paper 2455. Banque mondiale, Washington D.C.

Diakosavvas D et Scandizzo PL (1991). Trends in the terms of trade of primary commodities, 1900-1982: The controversy and its origins. *Economic Development and Cultural Change* 39 (2).

Ebrill L, Stotsky J et Gropp R (1999). *Revenue Implications of Trade Liberalization*. Étude spéciale de la série des

«Occasional Paper» 180. Fonds monétaire international, Washington D.C.

Evans D (1987). The long-run determinants of North-South terms of trade and some recent empirical evidence. *World Development* 15 (5): 657-671.

Fitter R et Kaplinsky R (2001). Who gains from product rents as the coffee market becomes more differentiated? A value chain analysis. *IDS Bulletin* 32 (3): 69-82.

Fonds monétaire international (2000). *Perspectives de l'économie mondiale*, Washington D.C.

Fonds monétaire international et Banque mondiale (2002a). *Initiative for Heavily Indebted Poor Countries – Status of Implementation*. Washington D.C., 24 septembre.

Fonds monétaire international et Banque mondiale (2002b). *The Enhanced HIPC Initiative and the Achievement of Long-Term External Debt Sustainability*. Washington D.C., 15 avril.

Gilbert CL (1996). International commodity agreements: An obituary notice. *World Development* 24 (1): 1-19.

Hewitt A (1993). Commodity market instability and compensatory financing: Why Stabex failed. In: Nissanke M et Hewitt A, éd. *Economic Crisis in Developing Countries: New Perspectives on Commodities, Trade and Finance*. Londres et New York, Pinter.

Johnston DJ (2003). Toward Cancún II: Getting serious about using trade to fight poverty. *International Herald Tribune*, 10 septembre: 8.

Kaldor N (1963). Stabilizing the terms of trade of underdeveloped countries. *Economic Bulletin for Latin America* 8 (mars): 1-7.

Kaldor N (1987). The role of commodity prices in economic recovery. *World Development* 15 (5): 551-558.

Koehler G (1977). *The Future of STABEX*. Document de travail 44. Maastricht, Centre européen de gestion des politiques de développement.

Maizels A (1987). Commodities in crisis: An overview of the main issues. *World Development* 15 (5): 537-549.

Maizels A (1992). *Commodities in Crisis: The Commodity Crisis of the 1980s and the Political Economy of International Commodity Policies*. Oxford, Clarendon Press.

Mattoo A, Roy D et Subramanian A (2002). *The Africa Growth and Opportunity Act and Its Rules of Origin: Generosity Undermined?* Document de travail 158. Fonds monétaire international, Washington D.C.

Mayer J (2002). The fallacy of composition: A review of the literature. *The World Economy* 25 (6): 875-894.

Mutume G (2003). Mounting opposition to Northern farm subsidies: African cotton farmers battling to survive. *African Recovery* 17 (1): 18-21.

Nations Unies (2002). Tendances et perspectives mondiales concernant les produits de base. Note du Secrétaire général, Assemblée générale des Nations Unies A/57/381. New York.

Organisation mondiale du commerce (2003). Questions relatives à l'accès aux marchés pour les produits présentant un intérêt à l'exportation originaires des pays les moins avancés. WT/COMTD/LDC/W/31, TN/MA/S/11, Genève.

Osorio N (2002). Technological development in coffee: Constraints encountered by producing countries. Organisation internationale du café. Document présenté au World Food and Farming Congress, Londres, 26 novembre.

Oxfam (2002). *Cultivating Poverty: The Impact of US Cotton Subsidies on Africa*. Oxfam Briefing Paper n° 30. Oxfam International.

Ozden C et Reinhardt E (2002). The perversity of preferences: GSP and developing country trade policies, 1976-2000. Document ronéotypé, Emory University, 15 février.

Page S et Hewitt A (2001). *World Commodity Prices: Still a Problem for Developing Countries?* Londres, Overseas Development Institute.

Rangarajan LN (1983). Commodity conflict revisited: From Nairobi to Belgrade. *Third World Quarterly* 5 (1).

Reinhart CM et Wickham P (1994). Commodity prices: Cyclical weaknesses or secular decline? *IMF Staff Papers* 41 (2).

Rostow WW (1951). The historical analysis of the terms of trade. *Economic History Review* 4: 53-76.

Ruttan WR (2002). Productivity growth in world agriculture: Sources and constraints. *Journal of Economic Perspectives* 16 (4): 161-184.

Sapsford D (1985). The statistical debate on net barter terms of trade between primary commodities and manufactures: A comment and some additional evidence. *Economic Journal* 95: 781-788.

Schultz TW (1961). Economic prospects of primary products. In: Ellis HS et Wallich HC, éd. *Economic Development for Latin America*. New York, St. Martin's Press.

Shonfield A et Oliver H (éd.) (1976). *International Economic Relations of the Western World 1959-1971*. Vol. 1, *Politics and Trade*. Londres, Oxford University Press.

Spraos J (1983). *Inequalizing Trade? A Study of Traditional North-South Specialization in the Context of Terms of Trade Concepts*. Oxford, Oxford University Press.

The Economist (5 juillet 2003): 73.

Townsend T (2003). Impacts of government measures on African cotton producers. Intervention du Directeur exécutif du CCIC à la cinquantième session du Conseil du commerce et du développement, CNUCED, 13 octobre.

ul Haque I (2003). *Commodities under Neoliberalism: The Case of Cocoa*. Studies on International Monetary and Financial Issues for the Group of Twenty-Four.

Autres ouvrages consultés

Avramovic D (1987). Commodity problem: What next? *World Development* 15 (5): 645-655.

Cashin P, McDermott CJ et Scott A (1999). *Booms and Slumps in World Commodity Prices*. Document de travail WP/99/155. Fonds monétaire international, Washington D.C.

CNUCED (1974). Problèmes et politiques des produits de base. Consultations intergouvernementales intensives spéciales sur les produits de base. TD/B/504, 2 juillet.

CNUCED. Les problèmes du secteur primaire africain: vers une solution. Rapport du Groupe d'experts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies chargé de l'examen des problèmes du secteur primaire africain. UNCTAD/EDM/ATF/1, Genève.

FAPRI (Food and Agricultural Policy Research Institute) (2002). The Doha Round of the World Trade Organization: Liberalization of agricultural markets and its impact on developing economies. Document présenté aux sessions d'hiver de l'IATRC.

Ghosh A et Ostry J (1994). Export instability and the external balance in developing countries. *IMF Staff Papers* 14 (juin): 214-235.

Gilbert CL (1993). Domestic price stabilization schemes for developing countries. In: Claessens S et Duncan RC, éd. *Managing Commodity Price Risk in Developing Countries*. Baltimore, John Hopkins University Press; Banque mondiale, Washington D.C.

Hadass YS et Williamson JG (2001). *Terms of Trade Shocks and Economic Performance 1870-1940: Prebisch and Singer Revisited*. NBER Working Paper 8188. Cambridge, National Bureau of Economic Research.

Prebisch R (1950). *The Economic Development of Latin America and Its Principal Problems*. New York, Nations Unies.

Quirke D (2002). *Trade Distortions and Cotton Markets: Implications for Global Cotton Producers*. Canberra (Australie), Cotton Research and Development Corporation, Centre for International Economics.

Romalis J (2003). Would rich country trade preferences help poor countries grow? Evidence from the Generalized System of Preferences. Chicago, février (version préliminaire).

Singer HW (1950). The distribution of gains between investing and borrowing countries. *American Economic Review* 40: 473-485.

Svedberg P (1991). The export performance of sub-Saharan Africa. *Economic Development and Cultural Change* 39 (3).
